

Université Toulouse Jean Jaurès

UFR d'histoire, arts et archéologie

Département documentation, archives, médiathèque et édition

L'édition d'ouvrages relatifs au génocide : l'exemple du génocide arménien

Comment raconter l'indicible aux enfants

Emmanuelle COLL

Volume 1 : texte et bibliographie

Mémoire présenté pour l'obtention du Master I Information et Communication
sous la direction de Mme Clarisse Barthe-Gay

Juin 2016

À mes proches,

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Madame Clarisse Barthe-Gay, pour son aide précieuse et sa patience. Merci pour votre disponibilité, pour avoir su m'aiguiller dans ce travail, notamment dans les moments de doute, et pour m'avoir motivé à surpasser mes angoisses et à donner le meilleur de moi-même.

Merci à Monsieur Laurent Ausset, directeur pédagogique du Master 1 « Information-Communication », pour sa disponibilité et pour m'avoir permis d'améliorer mon approche du sujet.

Je souhaite également remercier Monsieur Terrance, directeur des Éditions Privat, pour son écoute, sa disponibilité et pour m'avoir permis de rencontrer les auteurs qui m'ont donné l'envie d'écrire sur ce sujet.

Merci à Mesdames Babin Aude et Lelouch Laurence, toutes deux éditrices aux Éditions Privat, pour m'avoir permis de faire ce stage, ce fut un réel plaisir d'apprendre à vos côtés. J'ai apprécié votre gentillesse et le temps que vous avez pris à m'enseigner les ficelles du métier.

Je remercie Messieurs Gérard Dédéyan et Carol Iancu, auteurs du livre *Du génocide des Arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XXe siècle*, pour leur aide et leur disponibilité. Merci de m'avoir permis d'en apprendre plus sur les causes que vous défendez.

Merci à Madame Guiseppin Françoise, libraire à Ombres Blanches, longtemps spécialiste des collections jeunesse, pour m'avoir donné de son temps afin de m'aider dans la réalisation de ce mémoire. Merci d'avoir su m'éclairer de votre expérience.

Enfin je tiens à remercier tout particulièrement mes proches, famille et amis, pour m'avoir accompagné tout au long de ce mémoire et m'avoir soutenu psychologiquement. Merci également à mes camarades de promotion pour leur entraide, autant dans la réalisation de ce me mémoire que pour le soutien psychologique.

Sommaire

Introduction **Erreur ! Signet non défini.**

Première partie : Les ouvrages relatifs au génocide arménien : la domination des ouvrages scientifiques..... 9

A) Typologie des ouvrages relatifs au génocide arménien 10

B) La place de l'auteur, historien et/ou militant 23

C) Les limites éditoriales liées à la vérité historique..... 30

Seconde partie : Rendre compte autrement du génocide arménien..... 39

A) La conception de livres jeunesse sur le génocide arménien..... 40

B) La promotion de livres jeunesse sur le génocide arménien..... 49

Conclusion 61

Bibliographie 65

ANNEXES (volume 2)

INTRODUCTION

En 2015, le 100^e anniversaire de la commémoration du génocide arménien a donné lieu à de nombreuses publications sur le sujet. Les Éditions Privat ne font pas exception en la matière.

La maison d'édition Privat a été créée en 1839 par Édouard Privat. À l'époque, elle publie des ouvrages sur l'histoire des villes et des régions, mais également sur l'aviation. C'est ainsi qu'elle acquiert sa renommée dans le domaine de l'Histoire. Les années passent et le dernier descendant Privat n'ayant pas d'héritier elle est rachetée par le groupe Fabre et dissociée de la librairie éponyme. Cependant, il y subsiste la devise du dernier héritier de la famille fondatrice, Pierre Privat, « L'Histoire par les plus grands historiens pour le plus grand nombre ». Le public principal de cette maison d'édition est composé d'universitaires, d'étudiants et de citoyens guidés soit par l'envie soit par le besoin d'avoir accès à des supports leur permettant de se construire une vision du monde tel qu'il est, ce qui leur octroie une certaine prise de conscience. Les Éditions Privat ont publié nombres d'ouvrages sur des hommes célèbres comme Jaurès ou Mauras, mais aussi sur des événements tels que la Shoah ou encore l'histoire Palestinienne.

La maison d'édition Privat met l'accent sur l'importance de la méthode scientifique. Il y a une volonté et une nécessité d'impartialité. Elle s'entoure d'historiens reconnus dans le domaine universitaire, ceci dans le but d'obtenir une qualité scientifique pour ses ouvrages. Lors d'un entretien avec Philippe Terrance, l'actuel directeur des Éditions Privat, l'idée qui est ressorti est que l'Histoire permet de construire la conscience contemporaine, ceci même par le biais de sujets anciens. Il indique également que le livre publié sur le génocide arménien en comparaison avec la shoah, même s'il s'appuie sur la commémoration annuelle, n'a pas été à l'initiative d'une volonté de célébration du 100^e anniversaire mais plus une manière d'approfondir une question que les médias ne feront que survoler.

*Du génocide des Arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XXe siècle*¹, de Gérard Dédéyan et Carol Iancu publié aux Éditions Privat, en 2015, est le premier ouvrage au monde comparatif de ces deux génocides. Les deux auteurs sont des références chacun dans leur domaine : l'Histoire juive pour Carol Iancu et l'Histoire arménienne pour Gérard Dédéyan. Ils désirent démontrer que le génocide arménien est la matrice des événements de la Shoah et ainsi offrir un nouveau point de vue au public. Il est présenté par la maison d'édition comme un livre humaniste qui apporte un nouvel éclairage sur les deux plus grands plans d'extermination de masses du XX^e siècle. Mais alors que s'est-il passé en Arménie en 1915 ?

Depuis le XVI^e siècle l'Arménie vit sous l'emprise de l'Empire ottoman qui s'étend au fur et à mesure de ses conquêtes territoriales. Cet Empire est musulman et autorise tout d'abord les Arméniens, chrétiens, à exercer leur religion en contrepartie d'un impôt. Seulement, le début du XIX^e siècle voit arriver le démantèlement de cet Empire avec la déclaration d'indépendance de nombres de ses territoires, tels que la Grèce par exemple. Le peuple arménien expose alors sa volonté d'indépendance et son patriotisme naissant. Ce soudain changement déplait beaucoup au Sultan Abdul Hamid II qui voit désormais en les Arméniens un problème. C'est à ce moment-là qu'apparaît l'expression de « la question arménienne » et que le Sultan obtient le surnom de « Sultan rouge ». En effet de 1894 à 1896, il organise le massacre d'une majeure partie de la population arménienne, et l'islamisation forcée pour les Arméniens qui « consentent » à se soumettre à son autorité.

Le début du XX^e siècle voit apparaître au pouvoir, grâce à l'aide apportée par les minorités telles que les Arméniens, les « Jeunes-Turcs », opposants au sultan et qui prônent la fraternité et la laïcité. Seulement, il se produit un retournement de situation, ceux que les Arméniens ont aidé à prendre le pouvoir se mettent à adopter le même point de vue qu'Abdul Hamid II en ce qui concerne « la question arménienne ». Les « Jeunes-Turcs » voient en les Arméniens un obstacle à l'expansion du nationalisme turc. Plusieurs massacres ont lieu comme en 1909, en Cilicie, précédé d'un massacre à Adana. L'Arménie de 1915 est meurtrie et le contexte historique international est

¹ DEDEYAN (Gérard) et IANCU (Carol), *Du génocide des Arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XX^e siècle*, Toulouse : Éditions Privat, 2015, 640p.

désormais englouti sous l'immensité de la première guerre mondiale. C'est d'ailleurs cet événement qui va servir de couverture au génocide arménien de 1915.

Qu'est-ce qu'un génocide ? Le terme de « génocide » apparaît pour la première fois dans les travaux de Raphaël Lemkin, lors des procès de Berlin de 1921, relatifs à la mise en accusation de Solomon Tehlirian pour l'assassinat d'un haut dirigeant turc, responsable du plan d'extermination mis en place contre le peuple arménien. Raphaël Lemkin invente alors le terme de « génocide » avec l'association de deux autres termes l'un grec l'autre latin. Le mot génocide est composé du lemme grec « génos » qui désigne « la race » et du lemme latin « caedere » qui signifie « tuer ». Au sens propre le mot « génocide » se traduit par le fait de « tuer une race », autrement dit il désigne le fait de mettre en place un plan systématique d'extermination de masse d'un peuple pour ce qu'il représente.

En 1915, trois dirigeants des « Jeunes-Turcs », Djemal, Enver et Taalat organisent la mise en place du génocide du peuple arménien. Avec l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'Entente (France, Grande-Bretagne et Russie), les Turcs choisissent de s'allier à l'Allemagne et de lancer une attaque contre les lignes de front de la Russie. Cette offensive se solde par un échec cuisant qui pousse les Turcs à trouver un bouc-émissaire responsable de la défaite : les Arméniens. Ils défendent leur point de vue en indiquant la présence des Arméniens du côté ottoman mais également dans les rangs russes. Ils insistent sur quelques arméniens ayant désertés pour passer dans le camp de la Russie, ceci dans le but de légitimer leur action de stigmatisation envers le peuple arménien. S'en suit la mise en place de la déportation de la population arménienne vers des camps de concentration, principalement situés dans le désert syrien. Les personnes déportées seront ensuite, pour la plupart, exterminées. Les rares survivants sont ceux qui ont eu la chance d'être cachés ou d'échapper à la déportation en fuyant vers d'autres pays, ce qui est à l'origine de la diaspora arménienne actuelle ou encore d'autres qui, par l'usage de la force, ont concédé à l'abandon de leur racines arméniennes par la conversion à l'Islam. Une réelle guerre sainte était organisée contre le peuple arménien.

Aujourd'hui, face à ces événements du passé, beaucoup d'auteurs, de différentes origines nationales, ont décidé d'écrire pour raconter ce qu'il s'est passé dans l'Arménie de 1915. L'objectif de ce mémoire est d'analyser l'état des lieux du marché du livre relatif au génocide arménien et de tenter d'en extraire un nouveau projet éditorial qui permettrait d'élargir les possibilités concernant les ouvrages sur le génocide arménien. Quel public est ciblé par les ouvrages existants et lequel ne l'est pas ? Quel est la place de l'auteur dans la publication d'un ouvrage sur le génocide du peuple arménien ? Peut-on inclure les enfants dans un nouveau concept de livre jeunesse relatif à un conflit armé ? Comment raconter l'indicible aux enfants ? Quelles sont les possibilités de promotion d'un tel ouvrage et surtout comment convaincre les parents, par des moyens de communication, du bien-fondé d'un tel projet ? C'est à toutes ces questions subsistantes que ce mémoire va tenter de répondre.

PARTIE I

LES OUVRAGES RELATIFS AU GENOCIDE ARMENIEN : LA DOMINATION DES OUVRAGES SCIENTIFIQUES

Un état des lieux des ouvrages relatifs au génocide arménien a été réalisé. Il comprend 131 œuvres². Celui-ci a pour but de permettre l'analyse typologique des ouvrages afin d'en déterminer la logique éditoriale (A). Il permet également de situer le rôle de l'auteur et son implication politique, ce qui renvoie à la question de la vérité historique (B). Cette dernière est encadrée par des limites consacrées par le législateur (C).

² Cf annexe n°1

A) Typologie des ouvrages relatifs au génocide arménien

L'état des lieux ci-dessous permet de rendre compte des tendances éditoriales concernant les ouvrages relatifs au génocide arménien. Sur tous les genres d'ouvrages répertoriés, quatre d'entre eux se démarquent par leur omniprésence. Il s'agit des essais scientifiques (1), des essais polémiques (2), des récits de témoignage (3) et des romans (4).

1. Les essais scientifiques

Les essais scientifiques prennent leurs racines dans la démarche historique de leur auteur. La fonction majeure de ses essais est de tenter de rendre l'histoire la plus intelligible possible. Sur les cent trente ouvrages recensés cinquante-trois sont des essais scientifiques.

Les Éditions Privat sont spécialistes en la matière, comme en témoignent les quatre ouvrages de Gérard Dédéyan sur l'histoire arménienne. La volonté cette maison d'édition est de publier des ouvrages de qualité, basés sur des faits scientifiques, écrits par des universitaires reconnus et spécialistes dans leurs domaines. Il y a une volonté de véracité soumise à une méthode de recherche scientifique.

En 1990, Gérard Dédéyan dirige un ouvrage intitulé *Les Arméniens, histoire d'une chrétienté*³. Il est considéré par le *Petit Futé*⁴ comme un des ouvrages de référence pour la découverte de l'Arménie, ainsi que l'ouvrage qui suit. Cette intégration dans un guide touristique aussi populaire que le *Petit Futé* est une excellente publicité pour les ouvrages car, très souvent, les personnes adeptes des voyages à l'étranger sont désireuses de

³ DEDEYAN (Gérard) (dir.), *Les Arméniens, histoire d'une chrétienté*, Toulouse : Éditions Privat, Toulouse, 1990, 122 p

⁴ AUZIAS (Dominique) (dir.), LABOURDETTE (Jean-Paul) (dir.), *Arménie 2016/2017*, Paris : Le Petit Futé, 2015, 384p.

découvrir l'histoire du pays qu'elles s'apprêtent à visiter afin de mieux en assimiler les us et coutumes.

En 2007, Gérard Dédéyan a dirigé, en collaboration avec d'autres auteurs, la réédition du livre *Histoire du peuple arménien*⁵. Cet ouvrage réunit des universitaires renommés venant de pays différents, soit pas moins de vingt-sept auteurs, ceci afin de permettre aux lecteurs de découvrir trois millénaires d'histoire de l'Arménie, expliqués par des spécialistes de leurs domaines. Ce panel d'écrivains universitaires démontre une volonté d'exactitude, de précision et une méthodologie scientifique très développée. Il sera noté qu'à des fins pédagogiques, une bibliographie commentée est introduite à la fin de chaque chapitre et en fin d'ouvrage, ont été intégrés une chronologie complète, ainsi qu'un index exhaustif qui référence des personnes et des lieux importants, en addition d'un atlas regroupant vingt-quatre cartes géographiques.

En 2015, pour le 100^e anniversaire de la commémoration du génocide arménien ainsi que pour le 70^e anniversaire de la libération des camps de concentration dont celui d'Auschwitz, Gérard Dédéyan publie un nouvel ouvrage, au côté notamment de Carol Iancu, spécialiste ayant beaucoup écrit sur la Shoah. Ce livre intitulé *Du génocide des Arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XX^e siècle*⁶, est une étude comparative entre les prémices génocidaires arméniennes et la shoah. Il réunit les écrits d'universitaires et de chercheurs scientifiques de dix pays différents. On y recense également des témoignages qui ajoutent une vision plus réaliste des événements et tendent à atteindre le lecteur par l'affect. Cet ouvrage traite des notions d'histoire, de mémoire, de négationnisme et d'enseignement afin de rendre le phénomène génocidaire plus compréhensible. Les auteurs y mentionnent également les autres massacres génocidaires commis dans le monde tels que celui des Herrero, des Russes ou encore des Yézidis. Ce livre, avec son caractère pluridisciplinaire tend à faciliter le plus possible la compréhension des événements. Il ne contient que très peu d'images mais chacune d'entre-elles est lourde de sens.

⁵ DEDEYAN (Gérard) (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse : Éditions Privat, 2007, 1008p.

⁶ Loc.cit. note n°1, *Du génocide des Arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XX^e siècle*
Mémoire de master 1 Information et communication

Cette année, dans les mois à venir, un nouvel ouvrage va être publié : *Le grand livre de la diaspora arménienne*⁷. Cet ouvrage de Gérard Dédéyan traitera des conséquences du génocide arménien sur la répartition du peuple arménien en différentes diasporas.

*La longue marche des Arméniens : histoire et devenir d'une diaspora*⁸, des Éditions Robert Laffont, écrit par Laurence Ritter, traite de la diaspora arménienne. Une diaspora est « l'état de dispersion d'un peuple, d'une communauté »⁹. Celle-ci est composée de toute les personnes ayant fui ou survécu au génocide arménien qui cherchent à se reconstruire sur un autre territoire. Dans son ouvrage, Laurence Ritter évoque l'histoire et le cheminement des rescapés arméniens ainsi que le devenir de leurs descendants.

*Opération Némésis : les vengeurs arméniens*¹⁰, de l'écrivain Jacques Derogy, publié aux Éditions Fayard, relate les faits de la chasse à l'homme organisée par des rescapés arméniens à l'encontre des hauts dirigeants turcs responsables du génocide. Le titre est assez énonciateur puisqu'il fait lui-même référence à Némésis, déesse de la vengeance. Ce tyrannicide longtemps méconnu, est comparable à celui des responsables nazis à la différence qu'ici ce sont les donneurs d'ordres qui sont directement visés et non ceux qui les ont mis en application. Ces assassinats sont le fruit de jugements d'une cour martiale ottomane tenue à Constantinople en 1919 dont les seules archives restantes se trouvent à Washington. Les hauts dirigeants condamnés à mort par contumace s'étaient enfuis pour échapper à leur sentence. Le parti de la fédération révolutionnaire arménienne décide alors de s'occuper lui-même de l'application de la peine, via un réseau clandestin. Jacques Derogy, dans cet ouvrage, traite notamment de l'affaire Soghomon Tehlirian, un arménien connu pour avoir assassiné Taalat Pacha, haut responsable incriminé dans le génocide des Arméniens. Il est intéressant de voir analysée la manière dont les Arméniens ont pu réagir en conséquence des atrocités du génocide et le processus mis en place pour l'exécution de cette vengeance.

⁷ DEDEYAN (Gérard) (dir.), *Le grand livre de la diaspora arménienne*, Toulouse : Éditions Privat, à paraître en septembre 2016

⁸ RITTER (Laurence), *La longue marche des Arméniens : histoire et devenir d'une diaspora*, Paris : Robert Laffont, 2006, 319p.

⁹ Définition du *Trésor de la Langue Française Informatisée*

¹⁰ DEROGY (Jacques) CHALIAND (Gérard) [préface], *Opération Némésis : les vengeurs arméniens*, Paris : Fayard, 1986, 332p. Vidéo INA de l'auteur présentant son ouvrage disponible sur youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=7zsBaYpRmHE>

Parmi les ouvrages scientifiques, on remarquera la prédominance des ouvrages à caractère historique mais il existe aussi un autre type d'essai toute aussi scientifique mais plus orienté vers la psychanalyse.

*"Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie" : Un génocide aux déserts de l'inconscient*¹¹, Éditions Les Belles Lettres, de Janine Altounian est un recueil de textes. Dans ces sept textes, auparavant publiés dans *Temps Moderne*, Janine Altounian évoque, entre autres choses, le besoin, pour les descendants arméniens, de s'approprier leur histoire, ainsi que la volonté d'une reconnaissance de leur existence, sans oublier la nécessité de se réapproprier leurs racines.

En 2009, dans son ouvrage édité aux Éditions Presse Universitaire de France, *Mémoires du génocide arménien : Héritage traumatique et travail analytique*¹², Janine Altounian aborde le thème de l'héritage lié au traumatisme. Son livre se base sur le journal d'un déporté arménien qui raconte les péripéties qu'il a vécu à quatorze ans, lors du génocide des Arméniens de 1915. Cet adolescent est le co-auteur de cet ouvrage, le père de Janine Altounian. Elle découvre ce manuscrit des années après son décès et avec l'aide d'autres auteurs, dont la plupart sont psychanalystes, ainsi que d'un traducteur, elle traite de l'ambiguïté résidant dans la volonté de son père de laisser une trace d'un événement qui avait justement pour but de n'en laisser aucune. Par le biais de ce journal, elle évoque les effets de la déportation forcée, des violences et des humiliations subies. Les personnes ayant travaillé sur cet ouvrage offrent plusieurs lectures possibles à ce journal : un témoignage, pour les réfugiés arméniens, de ce qu'il s'est passé pour ceux qui sont restés ou bien encore une forme de testament pour la descendance de l'auteur. Janine Altounian souhaite démontrer les effets psychiques que peuvent avoir un tel héritage traumatique sur les descendants des survivants du génocide.

¹¹ ALTOUNIAN (Janine), KAËS (René) [préface], *"Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie" : Un génocide aux déserts de l'inconscient*, Paris : Les Belles lettres, 2003, 246p.

¹² ALTOUNIAN (Janine), ALTOUNIAN (Vahram), *Mémoires du génocide arménien : Héritage traumatique et travail analytique*, Paris : PUF (Presses Universitaires de France, 2009, 208p.

En 2012, toujours par le biais des Éditions PUF, Janine Altounian poursuit son étude psychanalytique et publie l'ouvrage *De la cure à l'écriture : l'élaboration d'un héritage traumatique*¹³, dans lequel elle traite de la transmission d'héritage. Pour ce faire, elle illustre à nouveau ses propos avec l'exemple du génocide arménien. Elle cherche à analyser le transfert psychologique entre les survivants du génocide, aujourd'hui décédés, et leurs descendants, qui doivent à leur tour transmettre l'histoire de leurs aïeux aux générations suivantes. Elle tend aussi à démontrer que les pays ayant accueilli les survivants sont plus soumis aux valeurs démocratiques.

Dans le même courant de pensée, il y a l'ouvrage d'Hélène Piralian *Génocide et transmission : sauver la mort, sortir du meurtre*¹⁴, Éditions l'Harmattan. Dans ce livre, elle s'interroge sur les effets psychologiques du génocide, plus précisément sur la déshumanisation qu'il entraîne. Elle se questionne également sur la disparition des corps et par conséquent le blocage du processus de deuil pour les héritiers. Elle se demande si cette perte du symbole de la mort n'est pas autant un frein pour les héritiers que pour les génocidaires. Sa réflexion majeure est de savoir comment les héritiers peuvent-ils se sortir de l'emprise psychologique de ce passé génocidaire.

Un autre auteur, Gilles Lussac, a écrit une thèse de doctorat, *Le génocide des Arméniens, recherches sur la transmission et les ruptures de filiations*¹⁵, publiée par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie. Dans sa thèse, il défend l'idée selon laquelle, si toutes les religions sont affiliées entre-elles, alors l'acte de génocide, tel que commis par les Turcs et les nazis, peut être considéré comme un parricide, car c'est toujours la religion la plus ancienne qui est détruite au profit d'une plus récente. Ce parricide concernerait trois religions monothéistes, à savoir, le christianisme, le judaïsme et l'islam. Il indique également que ces parricides sont le fait de politiques gouvernementales qui ne considèrent la question du génocide qu'en termes de

¹³ ALTOUNIAN (Janine), *De la cure à l'écriture : l'élaboration d'un héritage traumatique*, Paris : PUF (Presses Universitaires de France), 2012, 233p.

¹⁴ PIRALIAN (Hélène), *Génocide et transmission : sauver la mort, sortir du meurtre*, Paris : Éditions l'Harmattan, 1995, 120p.

¹⁵ LUSSAC (Gilles), *Le génocide des Arméniens, recherches sur la transmission et les ruptures de filiations*, Paris : ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie), 2000, aucune pagination recensé.

reconnaissance ou de déni mais en aucun cas en termes d'un fait avéré inhérent à la culture des peuples du monde.

Si beaucoup d'auteurs écrivent à des fins informatives, pédagogiques, ou encore psychanalytiques, d'autres n'hésitent pas à utiliser ce moyen pour mettre en lumière certaines polémiques.

2. Les essais polémiques

Dans cet état des lieux, les essais polémiques sont au nombre de neuf. Certains auteurs choisissent de traiter du génocide arménien sous un angle polémique, notamment en raison de la non-reconnaissance du génocide arménien par l'État turc.

Dans son ouvrage *Un acte honteux: Le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*¹⁶, publié par Folio, Taner Akçam dénonce l'implication turque dans le génocide arménien en démontrant la planification par l'État turc du système d'extermination des Arméniens. Il s'appuie sur des documents tels que des débats parlementaires, des rapports de témoins, ou encore des dossiers militaires et judiciaires. Ce qui est intéressant et innovant c'est qu'il construit son argumentation autour des documents en lien avec les responsables du génocide et non avec les victimes. L'objectif de Taner Akçam est de lutter contre l'oubli des responsabilités car les rares procès effectués non que peu abouti. Il ose également s'exprimer à une heure où, en Turquie, les historiens turcs qui se risqueraient à une contestation de l'histoire officielle turque seraient passibles de poursuites judiciaires. On notera dans le titre, avec l'expression « acte honteux », la référence à Mustafa Kemal, premier président de la République turque, qui a notamment instauré la laïcité en Turquie et le droit de vote pour les femmes.

¹⁶AKÇAM (Taner) et DEMANGE (Odile) [Traduction], *Un acte honteux: Le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Paris : Folio, 2012, 688p.

À l'opposé de la démarche de Taner Akçam, Yves Bénard dans son livre *Génocide arménien (et si on nous avait menti): Sujet de réflexion sur la tragédie turco-arménienne*¹⁷, édité par les Éditions Société des Écrivains, tend à rejeter la thèse du génocide arménien. Il ne nie aucunement les massacres des Arméniens cependant il affirme qu'il n'existe pas de document irréfutable prouvant l'acte de génocide contre les Arméniens. Même s'il lui paraît évident que l'État turc devrait reconnaître officiellement ces massacres, il estime qu'il serait tout aussi important que les Arméniens reconnaissent, eux aussi, les massacres qu'ils ont perpétrés contre les Turcs. Son objectif n'est en aucun cas de minimiser ce qu'il a pu se passer d'un côté comme de l'autre mais il prône l'idée selon laquelle, la reconnaissance des crimes par chacun de ces deux pays faciliterait l'installation d'un climat de paix. Yves Bénard tient surtout à statuer sur le fait que seuls les historiens peuvent juger de la supposée culpabilité d'un pays face à un acte de génocide, ceci par le biais de recherches scientifiques approfondies. Il dénonce l'impact des transmissions orales et de la politique française qui, selon lui, ne rendent pas légitime la caractérisation de génocide.

Yves Ternon, quant à lui, dans *Enquête sur la négation d'un génocide*¹⁸, Parenthèses Éditions, analyse les différents systèmes mis en place par l'État turc pour organiser le plan d'extermination des Arméniens. Après l'examen d'archives, telles que des télégrammes de l'administration turque, puis de témoignages, il est en mesure de définir les différentes étapes qui caractérisent le génocide arménien, telles qu'elles sont définies par la Convention de 1948¹⁹, elle-même inspirée des travaux de Raphael Lemkin. Une fois ces critères identifiés, il les compare avec ceux de la Shoah pour démontrer le comportement révisionniste de l'État turc. Il souhaite prouver que le génocide était un acte prémédité, dû à une volonté d'éradication d'un peuple, et non pas le fruit des aléas de la guerre. Il dénonce le fait qu'un État, dont les crimes sont reconnus par des instances étrangères, puisse exercer un processus de révisionnisme historique, ceci en toute impunité.

¹⁷ BENARD (Yves), *Génocide arménien (et si on nous avait menti): Sujet de réflexion sur la tragédie turco-arménienne*, Saint-Denis : Société des Écrivains, 2009, 214p.

¹⁸ TERNON (Yves), *Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseille : Parenthèses Éditions, 1992, 229p.

Laure Marchand et Guillaume Perrier, deux journalistes, publiés par Coédition Actes Sud, sont à l'origine de l'ouvrage *La Turquie et le fantôme arménien : Sur les traces du génocide*²⁰. Dans leur livre, ils recueillent les témoignages de survivants arméniens islamisés de force, et ceux de descendants des « Juste Turcs » ayant protégés des Arméniens. Ils nous font connaître les traditions arméniennes et visiter des vestiges d'églises, preuves de l'histoire du génocide arménien. Cependant même s'ils reconnaissent le négationnisme qui gangrène la Turquie et soulignent le courage de personnes, telles que Taner Akçam, qui luttent pour la reconnaissance officielle des crimes commis, le point de polémique qu'ils tendent à mettre en lumière est celui de la proposition de loi de Nicolas Sarkozy, pour la pénalisation de la négation du génocide arménien. En effet, cette loi, invalidée en janvier 2012 par le Conseil constitutionnel, relance de fait le débat sur l'égalité de traitement des génocides. Laure Marchand et Guillaume Perrier tentent d'apporter quelques éléments supplémentaires sur ce sujet, en s'interrogeant également sur la promesse de François Hollande quant à la présentation d'un nouveau texte de loi.

L'ouvrage d'Émile Doumergue, *L'Arménie, les massacres et la question d'Orient : conférence, études et documents*²¹, édité par Le Cercle d'écrits caucasiens et originalement écrit en 1916, à cela de remarquable qu'il dénote déjà le système de négation enclenché par l'État turc. Émile Doumergue dénonce non seulement les agissements des « Jeunes-Turcs » mais aussi ceux des dirigeants allemands, complices des turcs. Il fait ensuite le parallèle entre les massacres de 1894 à 1896 et ceux de 1914 à 1915, qui ne sont certes pas perpétrés par les mêmes personnes mais qui ont tous deux le même objectif : éradiquer les Arméniens. Le fait de sa réédition, en 2007, prouve l'intemporalité de cet ouvrage mais également l'existence d'une certaine impasse face au négationnisme des Turcs qui perdure depuis plus d'un siècle.

En 1999, les Éditions Complexe publient *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*²², de Varoujan Attarian, qui traite des agissements de l'État turc face à l'Organisation des Nations Unies. En effet, l'auteur dénonce la mauvaise foi de la Turquie

²⁰ MARCHAND (Laure), PERRIER (Guillaume), AKÇAM (Taner) [préface], *La Turquie et le fantôme arménien : Sur les traces du génocide*, Arles : Coédition Actes Sud, 2013, 256p.

²¹ DOUMERGUE (Émile), *L'Arménie, les massacres et la question d'Orient : conférence, études et documents*, Chamigny : Le Cercle d'écrits caucasiens, 2007, 306p.

²² ATTARIAN (Varoujan), *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*, Belgique : Éditions Complexe, 1999, 140p.

qui fait appel à des subterfuges tels que l'invocation au passage du temps, tout cela dans le but de continuer d'exercer une négation du génocide arménien en toute impunité. Cet ouvrage renvoie à toutes les actions de l'État turc pour éviter qu'il soit fait mention du génocide arménien dans les documents de l'ONU, ceci afin de servir son déni de responsabilités. Ici encore, le manque de sanctions à l'encontre de la Turquie est au cœur des polémiques. Comment se fait-il qu'un siècle après ces événements, la Turquie puisse perpétuer un contrôle révisionniste sur l'histoire ? Comment expliquer qu'elle ne soit pas soumise au même traitement pénal que l'Allemagne après la Shoah ?

*Éclats de voix : Recueil de textes 1974-2005*²³, d'Yves Ternon est un ouvrage des Éditions du Félin, réunissant tous les textes précédemment publiés dans le quotidien *Haratch*, dans lesquels l'auteur s'exprime sur sa vision du génocide arménien notamment vis-à-vis du traitement de ce génocide par les Turcs, ce quotidien lui autorisant une diplomatie moindre que s'il avait été publié dans le cadre universitaire. Ses écrits prennent la forme d'une catharsis de son indignation. Au travers de ses textes, il traite le négationnisme turc ainsi que le fonctionnement des processus de connaissance et de reconnaissance du génocide arménien.

*Être Arménien en Turquie*²⁴, des Éditions Fradet, est un livre réalisé par l'association Turquie européenne, avec l'aide de l'hebdomadaire *Agos* et de Baskin Oran, politologue turc. Il rassemble plusieurs textes de l'auteur Hrant Dink. Ce dernier, Turc d'origine arménienne, a beaucoup milité pour une réconciliation entre Arménie et Turquie. Dans ce livre, il milite pour le « vivre ensemble », étant contre le nationalisme et le communautarisme, sa volonté est de voir naître un espace démocratique dans lequel les minorités vivraient en paix. Ce livre tire également sa forte portée du fait qu'il découle d'une initiative commémorative. En effet, il est publié suite à l'assassinat de Hrant Dink, le 18 janvier 2007, devant l'hebdomadaire *Agos*, qu'il avait lui-même fondé.

²³ TERNON (Yves) WAINTRATER (Meïr) [préface], *Éclats de voix : Recueil de textes 1974-2005*, Paris : Éditions du Félin, 2006, 156p.

²⁴ DINK (Hrant), MAHÇUPYAN (Etyen) [préface], *Être Arménien en Turquie*, Reims : Éditions Fradet, 2007, 136p.
Mémoire de master 1 Information et communication 18/72

3. Les récits de témoignage

Un autre genre littéraire très répandu concernant les ouvrages relatifs au génocide arménien, comptabilisant trente-huit œuvres dans cet état des lieux, est celui des récits de témoignage. Ils prennent différentes formes, celle d'archives ou celle de récits personnels. Ils sont écrits par les descendants de rescapés ou bien par des universitaires ayant travaillé sur les archives relatives à l'histoire de vie d'un personnage renommé ayant été le témoin oculaire des événements de 1915, souvent par le biais de l'administration dans laquelle cette personne travaillait.

*1895, Massacres d'Arméniens - Alphonse Cillière, Consul de France à Trébizonde*²⁵, est un livre publié aux Éditions Privat et qui relate les massacres d'Arméniens de 1895. Ces massacres sont considérés comme les prémices de ceux qui seront commis par les « Jeunes-Turcs », suivant l'exemple d'Abdul Hamid II, plus tard en 1915. Cet ouvrage rapporte le témoignage d'Alphonse Cillière, un consul de France qui a été le témoin oculaire des violences. Prenant parti pour les victimes, il témoigne des prises de positions des hauts-fonctionnaires, tiraillés entre le sacrifice de leurs administrés ou celui de leur carrière.

*La province de la mort. Archives américaines concernant le génocide Arméniens (1915)*²⁶, publié aux Éditions Complexe sous la direction de Gérard Chaliand, réunit les archives du Consul américain Davis A. Leslie, témoin direct, de par ses fonctions diplomatiques, des actes de déportation et d'extermination de la population arménienne en 1915, dans la province où il était posté. Cet ouvrage est préfacé par Yves Ternon qui en profite pour écrire une lettre ouverte à Bernard Lewis, historien londonien, spécialiste de la Turquie et du monde musulman. Dans cette lettre il dénonce la tendance de Bernard Lewis, et celle d'autres auteurs, à adopter la politique négationniste turque concernant le génocide arménien.

²⁵ DEDEYAN (Gérard), MOURADIAN (Claire), TERNON (Yves), *1895, Massacres d'Arméniens - Alphonse Cillière, Consul de France à Trébizonde*, Toulouse : Éditions Privat, 2010, 280p.

²⁶ DAVIS A. (Leslie), CHALIAND (Gérard) (dir.), TERNON (Yves) [Introduction], TERRE (Anne) [Traduction], *La province de la mort. Archives américaines concernant le génocide Arméniens (1915)*, Belgique : Éditions Complexe, 1994, 254p.

*Archives du génocide des Arméniens : Recueil des documents diplomatiques allemands*²⁷, est un ouvrage des Éditions Fayard dans lequel le pasteur Johannes Lepsius réunit, en accord avec le ministère des affaires étrangères allemand, les archives prouvant la responsabilité allemande dans le génocide arménien perpétré par les « Jeunes-Turcs », dont l'Allemagne était l'alliée. Ceci est sans nul doute l'un des ouvrages posant le plus de problème à l'État turc qui depuis plus de cent ans mène une campagne de désinformation notamment auprès de l'ONU afin que ce crime contre l'humanité ne soit pas reconnu par des instances internationales. En effet, si tel était le cas cela impliquerait des sanctions pénales lourdes à l'encontre de la Turquie, d'une part pour l'acte de génocide et d'autre part pour celui de négation.

Les ouvrages recueillant les archives diplomatiques des États témoins voire complices du génocide sont les preuves concrètes de la réalité des événements. Néanmoins, il existe une autre source de témoignage qui reste toute aussi convaincante. Il s'agit des témoignages des déportés, des rescapés et des descendants des victimes du génocide. Il est vrai que, si les archives permettent de visualiser le plan systématique d'extermination mis en place à l'encontre de la population chrétienne arménienne, le fait d'être face à un témoignage de l'une des victimes directes, ou de l'un de ses descendants, rend l'impact plus poignant. Ces témoignages fonctionnent sur le principe de l'affect, plus le lecteur sera capable de ressentir la peine et la souffrance de la victime, plus il éprouvera de l'empathie à son égard et en conséquence sera à même de prendre son parti.

*Mémoires d'une déportée arménienne*²⁸, de Pailadzo Captanian, édité par Hachette Livre BNF, est un exemple de récit personnel. Premièrement édité en 1919, ce livre évoque la déportation de cette jeune arménienne destinée au camp d'extermination mais qui eut la chance de voir son trajet s'interrompre à Alep. Elle tenait un journal dans lequel elle décrivait l'horreur de la déportation et des humiliations subies par leurs oppresseurs. Le carnet perdu, elle écrit cet ouvrage, le plus fidèlement possible à ses souvenirs précédemment écrits, afin de dévoiler au monde entier le calvaire qu'elle et les autres Arméniens ont vécu.

²⁷ LEPSIUS (Johannes), LETENOUX (Marie-France), *Archives du génocide des Arméniens : Recueil des documents diplomatiques allemands*, Paris : Fayard, 1986, 306p.

²⁸ CAPTANIAN (Pailadzo), *Mémoires d'une déportée arménienne*, Paris : Hachette Livre BNF, 2013, 162p.

Dans le même objectif de dénonciation, le récit de Sarkisse Makaroff et Noubar Makaroff, *Le déporté de Deir-Ez-Zor : La déportation des Arméniens ottomans en 1915*²⁹, publié aux Éditions La Pensée Universelle. Sarkisse est un Arménien ayant été déporté pour des raisons politico-militaires. Il est un des rares déportés à avoir survécu au camp de Deir-Ez-Zor et a pouvoir témoigner de ce qu'il s'est réellement passé dans ce camp, durant les quatre années où il y a résidé de force. Il fut cependant assassiné en 1949, à Istanbul. C'est grâce à son journal que son fils, Noubar, peut traduire les événements génocidaires au monde entier, en y ajoutant des commentaires explicatifs. Cet ouvrage devient un incontournable si l'on désire en savoir plus sur les atrocités subies par la population déportée puis exterminée.

4. Les romans

Le génocide arménien a également inspiré des romanciers. Romans fictifs, ou inspirés de faits réels, ils permettent eux-aussi de redécouvrir l'Arménie et l'Empire ottoman de 1915. Parmi les cent trente ouvrages recensés dans l'état des lieux, douze sont des romans.

*Rouge arménien*³⁰, de Sonia Colin et Françoise Estival, publié aux Éditions L'Harmattan, raconte l'histoire de deux lycéens qui tombent amoureux. Histoire somme toute banale à première vue mais qui s'avère en réalité plus complexe. Il est Français, elle est Arménienne et sans papier. Les auteurs de ce livre ont voulu, à travers cette histoire, dénoncer les complications administratives auxquelles sont confrontés les réfugiés politiques de nos jours. Elles veulent décrire la vie de toutes ses personnes vivants dans le risque chaque jour que l'on découvre qu'elles n'ont pas de titre de séjour leur donnant le droit de cité.

²⁹ MAKAROFF (Sarkisse), MAKAROFF (Noubar), *Le déporté de Deir-Ez-Zor : La déportation des Arméniens ottomans en 1915*, Paris : La Pensée universelle, 1998, 203p.

³⁰ COLIN (Sonia), ESTIVAL (Françoise), *Rouge arménien*, Paris : Éditions L'Harmattan, 2009, 190p.

*Les 40 jours du Musa Dagh*³¹, édité aux Éditions Albin Michel est écrit par Franz Werfel suite à un voyage à Damas où il vit de jeunes enfants de réfugiés, mutilés et affamés, travailler dans une manufacture de tapis. Il rédige alors cet ouvrage traitant de l'histoire du génocide arménien. Il fait notamment le lien entre ce génocide et l'idéologie nazi, ceci bien avant les événements de la shoah. Hitler fait interdire ce livre et il fut détruit au cours des autodafés.

En 2015, les Éditions Flammarion publient *L'Etrangère*³², par Valérie Toranian, petite-fille d'une réfugiée arménienne. Elle s'inspire de l'histoire de l'Arménie de sa grand-mère, pour raconter l'histoire d'Aravni, 17 ans, qui se retrouve déportée au camp d'Arab Punar, au côté de sa tante et de sa sœur suite à la mort de son mari et de son père. Tout au long du périple de cette héroïne, se dessine le sort réservé aux Arméniens, tel que la vente ou l'abandon d'enfants. Un roman fictif inspiré de la réalité arménienne qui met en lumière la psychologie du survivant qui ne doit pas s'en vouloir d'être encore en vie.

Dans son roman *L'Immortelle de Trébizonde*³³, publié par les Éditions Thaddée, Paule Henry Bordeaux relate l'histoire d'Antaram, jeune Arménienne de la haute bourgeoisie déportée puis vendue comme épouse à un chef kurde. Ils tombent finalement amoureux, il la respecte et ils ont un enfant. Seulement l'Arménie libérée, le grand-père d'Antaram, grand soldat, organise son enlèvement pour la faire revenir auprès d'eux. Une fois de retour dans sa famille, ils décident, au grand regret d'Antaram loin de son fils, de quitter l'Arménie pour la France. Ils lui demandent alors d'oublier sa famille kurde, car une telle association est une trahison honteuse de ses origines arméniennes. Ils considèrent que le fait de s'être mariée avec son bourreau et de vouloir continuer de vivre avec lui est une ignominie. C'est sur le bateau l'amenant en France qu'elle raconte, à une femme qu'elle vient de rencontrer, comment elle s'apprête à revendre les bijoux de sa famille pour retourner auprès de son mari et de son fils. Ici, se dessine un destin tragique, déportée loin de sa famille, Antaram avait réussi à se recréer une vie heureuse à laquelle sa famille l'a finalement arraché. Ce roman permet d'observer la difficulté pour les Arméniens de se reconstruire un avenir suite au génocide. Au-delà de l'histoire de l'Arménie sous le coup

³¹ WERFEL (Franz), *Les 40 jours du Musa Dagh*, Paris : Albin Michel, 2015, 893p.

³² TORANIAN (Valérie), *L'Etrangère*, Paris : Flammarion, 2015, 238p.

³³ BORDEAUX (Paule Henry), TER MINASSIAN (Taline) [préface], *L'Immortelle de Trébizonde*, Paris : Éditions Thaddée, 2014, 258p.

d'un génocide, le lecteur peut voir le déroulement de la libération ainsi que les circonstances de la création de la République Arménienne de 1918.

On peut donc remarquer ici que même si les romans sont fictifs ou seulement inspirés de faits réels, ils n'en dénoncent pas moins certaines polémiques telles que les conditions des réfugiés dans les pays d'accueil ou encore les circonstances de la création de la République arménienne.

Cet état des lieux a permis de démontrer la domination numérique des ouvrages scientifiques relatifs au génocide arménien. Même si le marché du livre sur le génocide arménien semble dichotomique, séparé entre essais scientifiques et récits de témoignage, il ne faut pas oublier qu'il existe différentes façons de parler d'un fait historique. Entre autres, en supplément des romans, on trouvera des bandes-dessinées, des contes, des ouvrages d'initiation, des articles encyclopédiques ou encore des ouvrages de scolarité dont le programme se réfère à cet événement historique. Ce sont ces quelques derniers genres qui réunissent dans l'état des lieux les quinze ouvrages restants.

B) La place de l'auteur, historien et /ou militant

Une question que bon nombres d'entre nous se posent est celle de la place de l'auteur dans les ouvrages relatifs au génocide arménien. En effet, quelle prise de position a-t-il vis-à-vis du génocide arménien ? À quelles fins écrit-il ? Cela a-t-il une quelconque influence sur ses lecteurs ? Ses filiations et/ou origines nationales sont-elles les causes de sa volonté d'écrire sur le génocide arménien (1)? Écrit-il seul ou en collaboration avec d'autres auteurs ? Quel est l'impact de l'omniprésence de certains auteurs (2)?

1. L'influence de l'origine nationale de l'auteur

L'origine nationale d'un auteur a-t-elle une influence sur ce dernier ? La nationalité, obtenue par le droit du sang et/ou le droit du sol, conditionne-t-elle la pensée de l'auteur ?

S'il est une vérité que l'état des lieux ne permet de contester c'est qu'aucun auteur de nationalité ou d'origine arménienne ne nie ou ne conteste le génocide arménien. Tous se rangent derrière leurs aînés et aident à la transmission du souvenir des massacres perpétrés contre leur peuple. Chacun par le biais de témoignages ou d'essais tente de lutter contre l'oubli du génocide arménien voire contre le négationnisme généré par l'État turc, comme observé précédemment avec les essais polémiques.

C'est notamment le cas avec l'ouvrage de *Il était une fois en Arménie*³⁴, publié aux Éditions Robert Laffont, écrit par Antonia Arslan. Dans ce livre, elle raconte l'histoire de sa famille, en partie massacrée et déportée dans les déserts de Syrie. Son grand-oncle Sempad est assassiné chez lui, s'ensuit la déportation de sa grand-tante Chouchanig avec ses enfants, dans le désert, où elle tente d'éviter le plus possible à ces derniers de souffrir de la faim et de la soif. Elle essaie de les préserver afin qu'ils ne soient les victimes des humiliations de leurs oppresseurs. Pour réaliser ce roman poétique, Antonia Arslan interroge sa grand-tante mais aussi ses quatre enfants afin d'obtenir des témoignages très précis dans le but de créer une œuvre des plus réalistes. Elle veut retranscrire le tragique de la situation, mais aussi permettre aux lecteurs de visualiser l'horreur endurée par les familles arméniennes, ce qu'elles ont vu, vécu et les conséquences de ce génocide pour celles qui ont survécu.

En ce qui concerne les auteurs de nationalité turque, tous ne suivent pas l'idéologie de l'histoire officielle engendrée par leur État. En témoigne l'auteur Taner Akçam, qui en 2015 publie aux Éditions de l'Aube, en collaboration avec l'auteur arménien Vahakn

³⁴ARSLAN (Antonia), BAUER (Nathalie) [Traduction], *Il était une fois en Arménie*, Paris : Robert Laffont, 2006, 245p.

Dadrian, *Jugement à Istanbul : le procès du génocide des Arméniens*³⁵. Dans cet ouvrage, ils rapportent les faits relatifs aux procès des dirigeants « Jeunes-Turcs » de 1919-1920. En travaillant sur les archives et documents de l'époque, ils tentent de mettre en lumière l'ambiguïté de ces procès réalisés en l'absence des accusés ayant pris la fuite à l'étranger. Cet ouvrage montre les efforts mis en œuvre dans cette collaboration arméno-turque afin d'analyser des éléments relatifs à la culpabilité turque dans les massacres d'Arméniens, ce qui permet également de dénoncer le négationnisme de l'État turc. Il souligne aussi la difficulté de juger des personnes *in absentia*.

Un nouveau courant émergeant est celui des récits de témoignage des islamisés de force. Ce sont les Arméniens qui pour survivre se sont soumis à l'islamisation forcée orchestrée par les Turcs au détriment de leur chrétienté. Ce qui est intéressant avec le témoignage de ces personnes c'est que cela nous permet de voir ce qu'il s'est passé pour ceux qui sont maintenant quelque peu en dehors de la société, tels des marginaux. En effet, ils ne sont pas réellement acceptés par les Turcs de par leurs origines arméniennes et ils sont rejetés par les survivants arméniens car ils ne sont pas considérés comme des « Arméniens modèles », en raison de leur islamisation. Ces arméniens islamisés se sont longtemps tués en raison du tabou qui les entoure.

Parmi les ouvrages traitant de ce tabou se trouve celui de Fethiyé Çetin, *Le livre de ma grand-mère*³⁶, édité par les Éditions de l'Aube, en 2006. Fethiyé Çetin est avocate et milite activement pour les droits de l'homme, elle fait partie des nombreux intellectuels ayant été arrêtés et emprisonnés en Turquie, en raison de leurs idéologies respectives. Elle avait notamment un lien avec le militant Hrant Dink, défenseur de la cause arménienne, cité précédemment, puisqu'elle a été son avocate en 2005 deux ans avant son assassinat par un extrémiste turc. Comme l'indique le titre de l'œuvre, ce livre recueille l'histoire de la grand-mère de l'auteur. Héranouche Gadarian, arménienne, a été enlevée à l'âge de dix ans par un soldat turc. C'est alors qu'elle est devenue Seher. Toute sa vie, la grand-mère de Fethiyé Çetin s'est vue obligée de cacher ses origines arméniennes. Elle vivait en Turquie, pays où règne la peur à l'énonciation du génocide arménien et où peu de personnes n'osent contester l'histoire officielle turque. Elle finit par révéler son histoire à sa petite-fille,

³⁵ DADRIAN (Vahakn N.), AKÇAM (Taner), CHALIAND (Gérard) [préface], MINCES (Juliette) [Traduction], COUYOUMDJIAN (Alexandre) et MIRDIKIAN (Stéphane) [postface], *Jugement à Istanbul : le procès du génocide des Arméniens*, La Tour-d'Aigue : Éditions de l'Aube, 2015, 400p.

³⁶ ÇETIN (Fethiyé), KRİKORIAN (Alexis) et DJOLAKIAN (Laurence) [Traduction], *Le livre de ma grand-mère*, La Tour-d'Aigue : Éditions de l'Aube, 2006, 142p.

Fethiyé. Cette dernière décide par la suite d'effectuer plusieurs témoignages familiaux et de publier le récit de l'histoire de sa grand-mère afin de briser les tabous et d'ajouter des pièces manquantes à la mémoire collective turque.

Dans le même registre, celui des récits témoignant de l'histoire des Arméniens islamisés de force, le livre *Les restes de l'épée : Les Arméniens cachés et islamisés de Turquie*³⁷, publié aux Éditions Thaddée, dont le titre à lui seul est déjà annonciateur du contenu militant. Effectivement, il reprend le terme « les restes de l'épée », expression utilisées pour faire référence aux femmes et aux enfants d'origines arméniennes, qui ont été enlevés, pour la plupart par des tribus kurdes, et convertis de force à la religion islamique. Cet ouvrage traite aussi de ces rares Arméniens qui ont réussi à préserver leur chrétienté en vivant cachés par des Kurdes ou des Turcs qui les prenaient sous leur protection. Comme pour le précédent ouvrage, les personnes dont il est question dans ce livre de Laurence Ritter et de Max Sivaslian, se sont servi du silence comme de clef essentielle à leur survie. C'est la récente ouverture de la Turquie au monde qui donne envie à ces personnes de témoigner de l'histoire particulière vécue par leur famille, même si encore aujourd'hui toute personne contredisant l'histoire officielle turque sur le génocide arménien s'expose à des risques.

D'autres auteurs, comme Gérard Dédéyan, ayant beaucoup travaillé sur l'Arménie, ont décidé d'écrire pour instruire, mais également pour permettre la continuité de certaines actions mises en place par des associations de défense de la cause des victimes de génocide. Par exemple, le livre qu'il a écrit en collaboration avec Carol Iancu, *Du génocide des Arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XX^e siècle*³⁸, publié aux Éditions Privat. Dans une interview réalisée en décembre 2015, les auteurs ont indiqué que l'écriture de cet ouvrage n'était un événement ni ponctuel ni fortuit. En réalité, plusieurs raisons sont à l'initiative de ce livre. Tout d'abord, il est la continuité de la création passée d'un centre de recherches « Juifs, Arméniens et Chrétiens d'Orient », qui permettait de faire connaître l'histoire, la civilisation et la culture de ces peuples. Le livre est donc le résultat de l'activité du centre. Puis il est également le résultat d'une volonté, de la part des auteurs, de faire prendre conscience des horreurs et des tragédies du XX^e siècle, ainsi que

³⁷ RITTER (Laurence) SIVASLIAN (Max), *Les restes de l'épée : Les Arméniens cachés et islamisés de Turquie*, Paris : Éditions Thaddée, 2012, 250p.

³⁸ Loc. cit. note n°1 *Du génocide des Arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XX^e siècle*
Mémoire de master 1 Information et communication

du paradoxe de l'existence de massacres de masses durant un siècle censé être civilisé. De plus, les auteurs traitent dans cet ouvrage des autres massacres en marge de ceux des Arméniens et de la Shoah, comme celui des Yézidis ou encore des Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale.

2. Les positions des auteurs prolives sur le génocide arménien

Qu'est-ce qu'un auteur prolive ? Dans le cas qui nous concerne c'est un auteur dont les ouvrages sur un sujet précis, en l'occurrence le génocide arménien, se publient en nombre abondant. Quel peut être l'impact, sur le lecteur, de cette abondance d'ouvrages écrits par un même auteur ? Quelles sont les conséquences de l'omniprésence de certains auteurs ? Ces auteurs omniprésents partagent-ils tous la même prise de position face au génocide arménien ?

Les auteurs mis en lumière par l'état des lieux sont principalement : Yves Ternon³⁹, Taner Akçam⁴⁰, Gérard Dédéyan⁴¹, Gérard Chaliand⁴², Vahakn Dadrian⁴³ et Raymond Kévorkian⁴⁴. Ils sont, pour la plupart, chercheurs spécialistes de l'Arménie de différentes époques. Si l'état des lieux a démontré que tous les auteurs ne défendent pas la thèse du génocide arménien, comme Yves Bénard⁴⁵, les auteurs ci-dessus la défendent.

³⁹ Chirurgien reconverti à la recherche historique sur la genèse des crimes contre l'humanité, spécialiste de renommée mondiale.

⁴⁰ Diplômé en économie, réfugié politique en Allemagne après s'être évadé de la prison d'Ankara où il était enfermé pour ses convictions politiques. Auteur d'une thèse sur le nationalisme turc et le génocide arménien où il traite notamment les événements liés aux tribunaux militaires instaurés à Istanbul en 1919-1922.

⁴¹ Professeur de l'histoire de l'Orient ancien. Auteur d'une thèse sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen, 1068-1144. Spécialiste de renommée mondiale sur l'histoire de l'Arménie. Il est membre de l'Académie nationale des sciences de la République d'Arménie.

⁴² Spécialiste sur les questions de politiques et de stratégies dans le tiers-monde, il a beaucoup voyagé sur les trois plus grands continents pour aider à la défense de mouvements de libération nationale.

⁴³ Professeur de sociologie, directeur de recherches sur le génocide dans un institut américain. Son travail est reconnu à l'international.

⁴⁴ Historien et conservateur de la bibliothèque Nubar à Paris. Directeur et rédacteur de la revue *Revue Arménienne des questions contemporaines*. Il publie ses ouvrages sur l'Arménien moderne et contemporain et sur les Arméniens.

⁴⁵ Loc.cit. note n°17, *Génocide arménien (et si on nous avait menti): Sujet de réflexion sur la tragédie turco-arménienne*

Il paraît évident que si nombres d'auteurs omniprésents servent la cause arménienne concernant le génocide perpétré par les Turcs en 1915, les lecteurs vont par conséquent penser que c'est la cause la plus légitime et donc celle à défendre. En effet, par des écrits scientifiques, il leur ait démontré de manière méthodique que l'acte commis en Turquie est un acte prémédité à but d'extermination d'un groupe communautaire pour la simple raison de ce que ce groupe représente. Si l'aspect scientifique ne suffit pas, il reste des archives de témoins oculaires, des survivants ou des descendants de survivants pour leur témoigner de la réalité des actes subis par ce peuple massacré. Ces témoignages touchent le lecteur par l'affect car ils créent un sentiment d'empathie. Le lecteur s'imagine à la place des victimes et de leurs proches et tente également de se projeter dans ce passé afin d'essayer d'analyser comment lui aurait réagi face à ces massacres, comment il aurait tenté de survivre et de protéger sa famille. Seules les personnes partageant le point de vue de l'État turc ne peuvent être affectées par ces différents types de récits.

Il convient également d'analyser l'état des lieux du marché des livres relatifs au génocide arménien. Si les ouvrages en faveur de la cause arménienne sont si dominants, n'est-ce pas parce que toutes les archives et preuves retrouvées, au fur et à mesure des enquêtes des chercheurs, mettent en évidence qu'on ne peut en aucun cas réfuter l'existence de ce génocide ?

Cependant, même si tous les auteurs récurrents ont le même objectif de défense de la cause arménienne, cela n'empêche aucunement certaines mésententes parmi eux. Cette mésentente se règle parfois publiquement, comme en témoignage l'ouvrage qui met Raymond Kévorkian au cœur d'une polémique. Cet ouvrage s'intitule *La falsification du génocide arménien ne doit plus passer. Lettre ouverte à Raymond Kévorkian*⁴⁶, et est publié par Le Cercle d'Écrits Caucasiens. Le titre du livre de Hratch Bedrossian peut toutefois laisser penser, par le terme de « falsification », que Raymond Kévorkian tend à minimiser les conséquences du génocide arménien, ce qui pourrait favoriser la politique négationniste de l'État turc. En réalité, le débat qui divise Raymond Kévorkian et Hratch Bedrossian est dû à un désaccord sur les données chiffrées et sur les conséquences humaines du génocide arménien. Ils sont également en désaccord sur les raisons qui ont décidé les « Jeunes-Turcs » a perpétré le génocide arménien. Si ce débat et ses désaccords

⁴⁶BEDROSSIAN (Hratch), *La falsification du génocide arménien ne doit plus passer. Lettre ouverte à Raymond Kévorkian*, Chamigny : Le Cercle d'Écrits Caucasiens, 2007, 166p.

peuvent paraître légitimes pour des personnes ayant durement travaillé, par le biais d'une méthode scientifique, et qui ont à cœur de mettre à nue la vérité historique et scientifique, il convient tout de même de se demander si cette polémique ne dessert pas plus la cause qu'ils défendent plus qu'elle ne la sert.

Cette lettre ouverte n'est pas sans rappeler celle d'Yves Ternon, dans sa préface du livre *La province de la mort. Archives américaines concernant le génocide Arméniens (1915)*⁴⁷, dans laquelle il s'adresse à l'auteur et historien Bernard Lewis. Comme indiqué précédemment, Yves Ternon dénonce la tendance qu'ont certains auteurs à adopter la politique de négation du gouvernement turc. Ici, le débat polémiste semble avoir plus lieu d'être car chacun partage un point de vue à l'extrême opposé de celui de l'autre.

Un autre auteur prolix est le Comité de Défense de la Cause Arménienne. Ce comité est à l'origine de plusieurs ouvrages dont *Le problème arménien et le paragraphe 30 à l'ONU*⁴⁸, autoédité en 1975. Il est intéressant, ou d'un autre point de vue frustrant, de voir qu'à cette époque, soit soixante ans après le génocide arménien, ce comité lutte déjà contre le négationnisme de l'État turc et contre l'ignorance des instances internationales face à ce crime contre l'humanité. Le Comité de Défense de la Cause Arménienne agit contre ce sentiment d'impunité qui règne autour des massacres du peuple arménien. Aujourd'hui encore, l'état de la reconnaissance internationale de ce génocide reste le même, la Turquie subsiste, impunie, dans son entreprise de désinformation négationniste et le peuple arménien continue de lutter contre l'oubli. Le dossier constitué dans cet ouvrage tend à valoriser la reconnaissance du génocide par les instances internationales afin d'obtenir réparation pour le peuple arménien, non seulement pour les crimes commis et les territoires occupés mais également pour changer l'opinion mondiale et surtout la conscience morale internationale qui demeure *in statu quo ante*.

⁴⁷ Loc.cit. note n°26 *La province de la mort. Archives américaines concernant le génocide Arméniens (1915)*

⁴⁸ COMITÉ DE DÉFENSE DE LA CAUSE ARMÉNIENNE, *Le problème arménien et le paragraphe 30 à l'ONU*, Décines : Comité de Défense de la Cause Arménienne, 1975, 24p.

C) Les limites éditoriales liées à la vérité historique consacrée par le législateur

Si les auteurs se servent de leurs ouvrages pour défendre les causes qui leur tiennent à cœur, il ne faut néanmoins pas négliger les limites éditoriales qui s'imposent à eux. En effet, leurs écrits sont soumis aux contraintes de la législation. Dans le cas présent, le contenu des ouvrages est dépendant des modalités de reconnaissance officielle et législative du génocide arménien (1) ainsi que des modalités d'interdiction de la contestation de ce génocide (2).

1. La reconnaissance législative du génocide arménien

La lutte contre la négation des génocides débute en 1948, avec la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948⁴⁹ adoptée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Cette convention définit le génocide (**voir supra, introduction du mémoire**) et indique les cinq actions qui sont soumises à sanction : « le génocide, l'entente en vue de commettre le génocide, l'incitation directe et publique à commettre le génocide, la tentative de génocide, et la complicité dans le génocide ». La Convention de 1948 contient trois articles définissant le génocide, les actes le constituant et ceux qui impliquent des sanctions mais en aucun cas les sanctions elles-mêmes. Si bien que de nombreux scientifiques, universitaires et historiens s'interrogent sur l'impact de cette convention et sur les réelles conséquences qu'elle peut avoir sur les États coupables de génocide.

⁴⁹ Cf. annexe n°2.

Les lois mémorielles apparaissent bien plus tard, en France à partir de 2001. Ce sont des textes législatifs tendant à la reconnaissance officielle d'un événement historique, sans portée normative. Comme l'a dit le Conseil constitutionnel dans sa décision du 28 février 2012⁵⁰ : « Considérant qu'une disposition législative ayant pour objet de « reconnaître » un crime de génocide ne saurait, en elle-même, être revêtue de la portée normative qui s'attache à la loi »⁵¹.

Autrement dit, ce génocide ayant été reconnu par la loi française et non par une instance internationale, cette loi ne peut revêtir une portée normative et engendrer des sanctions en cas de contestation du génocide arménien.

Les lois mémorielles expriment le devoir de mémoire, qui n'est pas une notion contemporaine mais est au contraire aussi ancienne que la bible, d'abord proclamée dans le Deutéronome, et plus largement dans le Pentateuque. Cette incitation au devoir de mémoire serait due à la traduction de trois termes issus de l'hébreu : *zakhor* (se rappeler), *shamor* ou *shomer* (garder ou préserver) et *poked* ou *pakad* (commander, ordonner, se souvenir, que ce soit en bien, ou en mal)⁵². Ces trois termes réunis démontrent une forte incitation, assimilée à un ordre, à se souvenir des événements passés. Le devoir de mémoire se rattache à l'idée d'une obligation de se souvenir ; le terme « mémoire » venant d'ailleurs du latin *memoria*, dérivé de *memor*, qui signifie « qui se souvient ». Alors qu'à l'origine, le terme « mémoire » se réfère à un document qui contient les faits et les moyens qui permettent de juger une cause ou une affaire, il a par la suite évolué pour devenir la relation (récits manuscrits ou imprimés) qui rappelle une vie, des événements associés à une personne, une institution ou un groupe. La mémoire renvoie ainsi à la mémoire collective, savoir mystérieux d'un fond commun qu'on suppose inhérent à un groupe. Au final, c'est un terme polysémique qui renvoie au patrimoine commun, au champ de la perception individuelle et à l'administration. Cela pose d'ailleurs la question de savoir si l'on peut faire un devoir commun d'une notion qui est, par définition, subjective et propre à chacun ? La mémoire peut-elle devenir commune et identique pour tout un chacun ?

⁵⁰ Cf Décision n°2012-647 DC du 28 février 2012, annexe n°3.

⁵¹ Décision n°2012-647 DC du 28 février 2012, Cf. annexe n°3

⁵² Cf. BIENENSTOCK (Myriam) « La mémoire : un « devoir » ? Réflexion sur les sens religieux, moral ou politique prêtés à la notion de « devoir », dans l'expression commune « devoir de mémoire » in *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, Paris : Éditions de l'Éclat, 2014, pp. 17-21.

Selon le philosophe Paul Ricœur, le devoir de mémoire contient quelque chose de plus que le simple travail de mémoire : une obligation, un impératif de justice. Dans son ouvrage *La mémoire, L'histoire et l'oubli*,⁵³ publié aux Éditions du Seuil, il explique que le travail de mémoire et le devoir de mémoire sont ainsi deux notions distinctes et également nécessaires, le devoir de mémoire étant le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre soi car « nous sommes redevables à ceux qui nous ont précédés d'une part de ce que nous sommes ».

La première loi mémorielle française est la loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915⁵⁴ qui reconnaît officiellement le génocide commis par la Turquie à l'encontre des Arméniens. Cette loi a été perçue comme une avancée majeure dans la reconnaissance internationale des massacres commis par les Turcs à l'encontre des Arméniens, notamment dans un contexte où l'État turc ne reconnaît toujours pas ce génocide.

Quelques mois plus tard, la loi française n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite loi Taubira⁵⁵, a officialisé la traite négrière comme crime contre l'humanité. Elle est constituée de cinq articles. En plus de reconnaître officiellement la traite négrière mondiale comme crime contre l'humanité, la loi fait mention d'une requête qui sera faite auprès de l'Organisation des Nations Unies pour une reconnaissance internationale de ce crime contre l'humanité et pour que soit instauré une date internationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage, en addition avec celles déjà présentes dans les départements d'outre-mer. Cette loi instaure également la création d'un comité dans lequel siègeront des personnalités, membres d'associations défendant la mémoire des esclaves, qui seront chargées de mettre en place sur le territoire national des lieux et actions de commémoration afin de rendre pérenne la transmission mémorielle de ce crime à travers les générations. Le point de polémique de cette loi résulte en l'article 2 :

⁵³ RICOEUR (Paul), *La mémoire, L'histoire et l'oubli*, Paris : Éditions du seuil, 2000, 689p.

⁵⁴ Cf. annexe n°4.

⁵⁵ Cf. annexe n°5.

« Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée. »

Le fait d'indiquer par voie législative le contenu du programme scolaire déplaît aux historiens qui s'estiment lésés dans leur travail de chercheur et d'enseignant. Ils jugent également que cela équivaut à mettre en lumière un événement pour en contrepartie en laisser un autre dans l'ombre, car l'importance de traitement donnée au premier affectera le traitement du second.

La loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, dite loi rapatriés⁵⁶, a quant à elle consacré la reconnaissance de la Nation aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. Elle a en commun avec la loi Taubira le fait d'être, elle aussi, au cœur de la polémique concernant les programmes scolaires. En effet, un des articles de cette loi demande à ce que l'histoire de cet événement est « la place qu'elle mérite » dans le programme scolaire. Suite à des mouvements de contestation de la part des historiens cet article a été modifié par le décret n°2006-160 du 15 février 2006 - art. 1 JORF 16 février 2006.

La loi du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, dite loi Gayssot⁵⁷, du nom du député qui en est à l'origine, a un statut à part et une portée différente des lois mémorielles car elle sanctionne l'infraction de négationnisme. Si ce terme est aujourd'hui synonyme de révisionnisme, cela n'a pas toujours été le cas : « le négationnisme désigne le fait de nier l'existence d'un événement alors qu'avant 1970, le terme de révisionnisme s'utilisait plutôt pour définir une méthode

⁵⁶ Cf. annexe n°6.

⁵⁷ Cf annexe n°3.

historique utilisée pour nier l'événement, autrement dit c'était une révision d'un fait »⁵⁸. La loi Gayssot a une portée normative car elle permet d'infliger une sanction pénale en cas de contestation de crime contre l'humanité.

2. L'interdiction de contester le génocide arménien

En 2012, le président de la République française Nicolas Sarkozy a fait adopter une loi réprimant la contestation du génocide arménien. Cette proposition de loi vise à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi. Cette loi est adoptée par le sénat le 23 janvier 2012.

Article 1^{er}

Le paragraphe 1^{er} du chapitre IV de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par un article 24 *ter* ainsi rédigé :

« Art. 24 *ter*. - Les peines prévues à l'article 24 *bis* sont applicables à ceux qui ont contesté ou minimisé de façon outrancière, par un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence d'un ou plusieurs crimes de génocide défini à l'article 211-1 du code pénal et reconnus comme tels par la loi française.

« Le tribunal peut en outre ordonner l'affichage ou la diffusion de la décision prononcée, dans les conditions prévues à l'article 131-35 du code pénal. »

Article 2

L'article 48-2 de la même loi est ainsi modifié :

1° Après le mot : « déportés », sont insérés les mots : « , ou de toute autre victime de crimes de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi » ;

2° À la fin, les mots : « l'infraction prévue par l'article 24 *bis* » sont remplacés par les mots : « les infractions prévues aux articles 24 *bis* et 24 *ter* ».

⁵⁸ Isabelle Theiller, séminaire « Archives et mémoire », 22 mars 2016, Master 1 *Information communication*, Université Toulouse – Jean Jaurès.

Suite à cette adoption législative, le Conseil constitutionnel a été saisi le 31 janvier 2012, et l'a déclarée inconstitutionnelle le 28 février 2012 car portant une atteinte excessive à la liberté d'expression, ceci par le biais de la décision n° 2012-647 DC du 28 février 2012.

« l'article 1er de la loi déferée réprime la contestation ou la minimisation de l'existence d'un ou plusieurs crimes de génocide « reconnus comme tels par la loi française » ; qu'en réprimant ainsi la contestation de l'existence et de la qualification juridique de crimes qu'il aurait lui-même reconnus et qualifiés comme tels, le législateur a porté une atteinte inconstitutionnelle à l'exercice de la liberté d'expression et de communication ; que, dès lors, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres griefs, l'article 1er de la loi déferée doit être déclaré contraire à la Constitution ; que son article 2, qui n'en est pas séparable, doit être également déclaré contraire à la Constitution »

Les crimes nazis ont été reconnus par le Statut de Londres, accord international instituant le Tribunal de Nüremberg, ainsi que par la décision de ce Tribunal, alors que les autres génocides ou crimes contre l'humanité visés par les lois mémorielles, dont la loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, n'ont été reconnus que par des lois nationales⁵⁹.

Il est reproché aux lois mémorielles, de manière générale, d'empêcher le bon déroulement de l'enquête scientifique des chercheurs et des historiens. Même lorsque les dispositifs sont mis en place pour tenter d'encadrer les propos pouvant se rapporter à un événement aussi sensible qu'un génocide, la réception de ces textes législatifs est négative car ces textes sont perçus comme un frein à la liberté d'expression et à l'enquête historique. La mémoire « officielle » sonne comme une forme de censure des écrits et des discours.

⁵⁹ Cf. ROSSETTO (Jean) « La Constitutionnalité des lois mémorielles » in BIENENSTOCK (Myriam) (dir.), *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, Paris : Éditions de l'Éclat, 2014, p.96

En 2005, des universitaires et des historiens se sont associés dans un groupe nommé « Liberté pour l'Histoire » sous la présidence de René Rémond. Leur but était de défendre les démarches scientifiques et historiques des chercheurs qu'ils estiment ne pas devoir dépendre légalement de toute loi mémorielle, d'autant plus qu'à l'exception de la loi Gayssot, aucune d'entre elles ne dispose d'une portée normative. Cette initiative est née suite à l'affaire Pétré-Grenouilleau. Cet historien, auteur d'un ouvrage sur la traite négrière, a été assigné en justice pour violation de la loi Taubira car il considérait que la traite des esclaves ne devait en aucun cas être considérée comme un génocide mais comme un crime contre l'humanité, le génocide supposant une volonté d'extermination systématique d'un groupe d'individus, alors que la traite n'avait pour but que le profit commercial. Suite à cette affaire et à la création du groupe « Liberté pour l'Histoire », une pétition⁶⁰ du même nom a été rédigée dans le but d'éviter toute instrumentalisation politique de l'Histoire. Ils s'opposent également à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, dite du « délit de presse ».⁶¹

Dans un ouvrage intitulé *Liberté pour l'histoire*⁶² éponyme au mouvement, publié par les Éditions CNRS en 2008, Pierre Nora et Françoise Chandernagor, tous deux engagés dans le mouvement « Liberté pour l'histoire », explicitent les raisons de ce mouvement. Pour les historiens, le fait de légiférer ainsi sur les crimes contre l'humanité leur ôte toute liberté d'expression mais cela restreint aussi l'amplitude de leurs recherches scientifiques qui ne peuvent désormais plus dépasser les limites dans lesquelles se cantonnent « le récit national »⁶³. Françoise Chandernagor l'expose notamment dans ce passage :

« Néanmoins, aussi réducteur et optimiste qu'il puisse nous paraître aujourd'hui, ce « récit officiel » n'avait jamais été imposé aux universitaires, aux chercheurs, aux journalistes, aux écrivains, ni à leur lecteurs adultes : il était permis à chacun de le compléter ou de le contester [...] Mais que le pouvoir politique pût imposer sa version de

⁶⁰ Cf. annexe n°8.

⁶¹ Cf. annexe n°9.

⁶² NORA (Pierre), CHANDERNAGOR (Françoise), *Liberté pour l'histoire*, Paris : CNRS Éditions, 2008, 64p.

⁶³ Terme introduit par Françoise Chandernagor, op.cit. p.28

l'histoire par la loi – c'est-à-dire par la coercition –, personne, à cette époque, n'y aurait songé »⁶⁴

Autrement dit, toute personne dans la capacité de formuler, de manière écrite ou orale, une autre version de l'histoire que celle explicitée dans les textes de lois, et ayant été surprise dans cet exercice de remise en question de « l'histoire officielle », se verra soumise à des sanctions pénales. Les historiens associent ces sanctions à des pratiques d'État totalitaire. Pour eux, il relève de la censure le fait qu'une possible remise en question de la version officielle de l'histoire, par le biais de recherches scientifiques abouties et approfondies, puisse engendrer des sanctions pénales.

Françoise Chandernagor dénonce aussi l'instrumentalisation des lois mémorielles par les hommes politiques enclins à des élections électorales : « des hommes politiques, appuyés parfois sur des « clientèles » électorales, sont passés à l'offensive ; aujourd'hui, dans les écoles et les cérémonies publiques, une autre histoire commence, par bribes, à nous être contée.»⁶⁵. Dans ce passage, elle dénonce le danger de l'instrumentalisation conduisant à la création d'une nouvelle histoire. Il est également souligné qu'il n'y a plus de frontières entre l'enseignement et la politique ce qui est normalement contraire à l'idéologie de l'enseignement qui ne devrait selon toute éthique ne laisser aucune place à quelque prosélytisme politique. Les historiens, qui sont parfois également enseignants, n'estiment pas légitime le fait que les politiciens puissent avoir une quelconque influence sur le programme scolaire.

En effet, il y a eu des précédents avec la loi Taubira et la loi rapatrié qui demandaient à ce que les événements auxquelles elles étaient rattachées aient une place quasi prioritaire dans l'enseignement. Les enseignants jugent que l'on bride l'exercice de leur enseignement en imposant des sujets à traiter ; sujets qui étaient d'ores-et-déjà traités mais qui de par leur nouveau caractère prioritaire risquent d'altérer le traitement d'autres sujets. De plus, ils s'interrogent sur les conditions qui autorisent le gouvernement à décréter qu'un événement historique, à ampleur égale, ait plus d'importance qu'un autre.

⁶⁴ Loc.cit., note n°62, *Liberté pour l'histoire* p.28

⁶⁵ Loc.cit., note n°62, *Liberté pour l'histoire* p.29

Françoise Chandernagor va même plus loin en ce qui concerne sa critique contre les législateurs : « le parlement s'est mis, en effet, à fixer et dicter sa vision de l'histoire de la France, et même pourquoi lésiner, de l'histoire du monde »⁶⁶. Pour elle, comme pour les autres historiens engagés dans le mouvement « Liberté pour l'histoire », le processus permettant de légiférer sur les événements historiques est une fois de plus comparable à celui d'un État totalitaire. En effet, l'État français, par l'intermédiaire des législateurs, qualifie lui-même les faits, il contraint toute personne à adopter ses propres analyses du passé et de surcroît interdit la contestation ou la remise en question de ses choix. En clair, sous couvert de vouloir lutter contre le négationnisme et protéger les victimes des crimes commis, l'État instaure une version de l'histoire, officielle et non contestable. Ceci n'est pas sans rappeler, dans un extrême opposé, la position de la Turquie, qui nie officiellement tout génocide arménien et sanctionne toute personne remettant en cause cette position. Ce parallèle, même si extrême, tend à démontrer que deux idéologies opposées peuvent parfois utiliser les mêmes procédés.

Fait à souligner également, la prise de position des juristes contre les lois mémorielles⁶⁷, en 2006, qui est la même que celle des historiens engagés dans « Liberté pour l'Histoire » et qui tend à défendre le droit de tout un chacun à la liberté d'expression et d'opinion.

Cette première partie autour de l'état des lieux des ouvrages relatifs au génocide arménien permet de mettre en évidence l'hégémonie des ouvrages scientifiques, suivis de très près par les récits de témoignage. Cette dichotomie ne laisse que peu de place aux autres genres littéraires existants. De plus, ces types d'ouvrages attirent en grande majorité un public d'adultes. Dans l'objectif d'une ouverture éditoriale vers un nouveau public cible, ne serait-il pas intéressant de voir ce que les enfants peuvent apporter ? C'est sur ce point que va se construire la seconde partie qui suit.

⁶⁶ Loc.cit., note n°62, *Liberté pour l'histoire* p.29

⁶⁷ Cf. annexe n°10.

PARTIE II

RENDRE COMPTE AUTREMENT DU GENOCIDE ARMENIEN

Comment raconter l'indicible aux enfants ? Quels moyens utiliser pour convaincre leurs parents du bien-fondé de cette initiative ? Quels appuis peut-on trouver pour promouvoir ce projet ? Dans un premier temps il faut s'intéresser à la conception de livres jeunesse sur le génocide arménien (A) puis il est nécessaire de s'interroger sur les moyens de promotion qui sont à notre disposition (B). Pour la réalisation de ce projet, nous nous placerons dans l'optique de la création d'une nouvelle collection aux Éditions Privat, qui aurait pour objectif d'allier Histoire et jeunesse.

A) La conception de livres jeunesse sur le génocide arménien

La conception de livres jeunesse sur un sujet aussi sensible que celui du génocide doit prendre en compte une approche éditoriale, à la fois historique et fictionnelle (1), mais aussi l'importance de la place de l'illustration dans l'ouvrage (2).

1) Une approche éditoriale historique et fictionnelle

Afin de mieux comprendre les enjeux du livre jeunesse relatif aux conflits armés, il convient d'analyser les productions éditoriales relatives à la shoah et au génocide rwandais.

Il ne fait nul doute que le marché du livre jeunesse relatif à la shoah est très fourni. Il existe quatre-vingt ouvrages⁶⁸ comptabilisant des récits de témoignage, des romans et des albums, tous sont destinés aux enfants de six ans à quinze ans. L'état des lieux de ces livres jeunesse est défini par deux facteurs majeurs, à savoir la quantité d'ouvrages, de divers genres littéraires et le fait que les différentes tranches d'âge relatives à la jeunesse soit exploitées. Ces deux facteurs peuvent laisser penser que tous les moyens possibles et imaginables d'aborder le sujet de la shoah auprès des enfants ont été utilisés.

C'est pourquoi, il paraît approprié de s'intéresser à un génocide plus méconnu et de fait largement moins traité afin de voir les moyens éditoriaux mis en place pour le faire découvrir aux enfants.

Le génocide rwandais s'est déroulé en Afrique Centrale entre avril et juillet 1994. À l'époque les Hutus sont au pouvoir mais ils font face à un parti opposant, le Front Patriotique Rwandais (FPR). Les Hutus ont assimilé les membres de ce parti aux Tutsis et

⁶⁸ Cf annexe n°11.

lorsque le FPR a décidé de prendre les armes pour faire un coup d'État, les Hutus décident non seulement d'utiliser l'armée pour défendre leur pouvoir mais également, en parallèle, de massacrer le peuple des Tutsis vivant au Rwanda. Si les Hutus ont échoué dans leur bataille face au FPR, ils ont commis l'un des génocides les plus meurtriers, de par le nombre de massacres quotidiens et parce qu'il est reconnu par l'ONU (Organisation des Nations Unis) comme l'un des plus rapidement exécutés. Ce génocide a duré sur une courte période d'une centaine de jours. Les Hutus n'ont épargné personne, pas même ceux d'entre eux qui s'étaient rangés du côté des Tutsis.

L'état des lieux des livres jeunesse relatifs au génocide rwandais comporte neuf ouvrages, ce qui est une quantité nettement moindre que celle des ouvrages relevés pour la shoah.

Le premier ouvrage s'intitule *La Mémoire trouée*⁶⁹, publié aux Éditions Gallimard et écrit par Elizabeth Combres. Il relate l'histoire d'Emma qui, cachée dans sa maison, a entendu le massacre de sa mère, Tutsi, tuée par des Hutus. Elle a ensuite été recueillie par une Hutu qui l'aide à se reconstruire psychologiquement. Ce récit témoigne de l'horreur vécu par les Tutsis et permet également de voir la barbarie des Hutus qui tuent tous les Tutsis qui ont leur malheur de croiser leur chemin, allant les chercher jusque dans leur maison pour les massacrer devant leur famille, ne laissant aucun survivant. Emma a eu certes la chance de survivre mais doit désormais vivre avec le fardeau du souvenir du massacre de sa mère.

*J'irai avec toi par mille collines*⁷⁰, de Hanna Jansen, publié par les Éditions Hachette jeunesse, raconte l'histoire vraie de Jeanne d'Arc Umubyeyi, la fille adoptive de l'écrivaine, qui se trouve être également sa nièce biologique. Le titre comporte l'expression « mille collines » qui est l'autre façon de nommer le Rwanda. Cet ouvrage fait référence à la fracture opérée entre la jeunesse paisible et heureuse de Jeanne, et le jour où tout a basculé. Les Hutus sont venus tuer ses voisins car ils étaient Tutsis et la peur s'installe car Jeanne et sa famille appartiennent à la même ethnie que les personnes qui viennent d'être injustement assassinées. Ils se réfugient dans un centre où les Hutus finissent par les retrouver et Jeanne voit toute sa famille massacrée à la machette sous ses yeux, au fur et à

⁶⁹ COMBRES (Elizabeth), *La Mémoire trouée*, Paris : Éditions Gallimard, 2007, 128p.

⁷⁰ JANSEN (Hanna), *J'irai avec toi par mille collines (tome 1)*, Paris : Éditions Hachette jeunesse, 2004, 254p.

mesure du livre, chacun à leur tour. Elle sera sauvée par une mère de famille Tutsis ayant des faux papiers Hutus et la faisant passer pour sa propre fille. Il n'y a pas d'illustration dans cet ouvrage, Hanna Jansen préfère la portée des mots. Cependant il est vrai que les scènes de massacre peuvent heurter la sensibilité des enfants c'est pourquoi elles ne sont que peu détaillées et les sentiments de la fillette ne sont que peu évoqués. Les récits de témoignage sont souvent racontés par des descendants des victimes qui veulent témoigner de la souffrance de leur famille. Ce qui est intéressant ici, c'est que c'est la mère adoptive de l'enfant qui souhaite faire entendre la souffrance de sa fille et les horreurs qu'elle a vécu. Cela prouve que l'amour, ainsi que le lien de sang, sont de forts vecteurs de partage communautaire, car ils donnent l'envie de réparer les injustices subies par les gens auxquels on tient.

Il y a un second tome qui suit cet ouvrage, *Le chemin du retour*⁷¹, de Hanna Jansen, publié aux Éditions Livre de poche jeunesse. Dans cette suite, l'auteur explique comment sa fille adoptive a survécu au génocide. Elle a été protégée, comme sept autres enfants tutsis, par une voisine hutue qui les a amenés dans son village. L'épreuve est semée d'embûche, entre la présence de soldats sur tout le territoire et le rejet des enfants par la famille de la voisine hutue, qui craignent sûrement de s'attirer des ennuis par la présence de ces enfants si l'on venait à découvrir qu'ils sont tutsis.

*La mémoire en blanc*⁷², d'Isabelle Collombat publié par les Éditions Thierry Magnier, évoque l'histoire de Léonie, jeune femme d'origine rwandaise, mais adoptée par des Français originaire de Lyon. Elle est danseuse à Bruxelles mais décide de se rendre à Lyon, en visite. Depuis son retour, elle est perpétuellement harcelée au téléphone et même agressée. Il s'avère que ces attaques ne sont pas dues au hasard mais le fruit d'un vieux conflit latent qui remonte à l'époque du génocide rwandais alors que son père était un homme d'affaires travaillant avec l'armée. Ces agressions vont la pousser à retracer les liens de ses origines afin de mieux comprendre son histoire et celle du Rwanda. Cette fiction est intéressante car elle permet de comprendre que ce n'est pas parce qu'un événement, aussi tragique soit-il, est fini que ses conséquences ne perdurent pas. Il permet de mettre en lumière « l'après-génocide ».

⁷¹ JANSEN (Hanna), *Le chemin du retour (tome 2)*, Paris : Éditions Livre de poche jeunesse, 2005, 158p.

⁷² COLLOMBAT (Isabelle), *La mémoire en blanc*, Paris : Éditions Thierry Magnier, 2015, 304p.

Parfois, les auteurs décident de ne pas prendre un personnage central ayant des origines africaines pour parler du génocide rwandais. C'est notamment le cas dans le livre *Bienvenue à Goma*⁷³, édité par les Éditions du Rouergue et écrit de nouveau par Isabelle Collombat. Elsa une jeune française dont le désir est de devenir reporter photographe, décide par le biais d'un stage à la radio, de suivre une journaliste qui part au Rwanda pour enquêter sur le génocide en cours. Leur but à toute deux est de cerner le rôle de l'armée française dans ce génocide entre ethnies africaines. Ce livre autorise également une analyse des devoirs et des limites des journalistes. Le fait que le personnage central soit aussi jeune et en dehors du contexte africain, permet de voir s'opérer un changement dans la vision du monde à travers les yeux d'un être tout d'abord naïf qui croit en un monde manichéen puis qui évolue et fait face à des horreurs dont il ne pensait peut-être pas l'humain capable.

Jocelyne Sauvard et Daniela Cytryn ont collaboré dans l'écriture du livre *Aïssata et Tatihou*⁷⁴, publié aux Éditions Sorbier. Cet ouvrage relate l'histoire d'Aïssata, une jeune africaine qui voit son village et sa famille massacrés alors qu'elle venait de partir pour l'école. Elle se réfugie d'abord dans un dispensaire mais les soldats surgissent de nouveau pour massacrer les personnes présentes. Elle trouve alors un camp de réfugiés de la Croix-Rouge qui la recueille, elle et Tatihou, un lézard qui représente toute la famille qui lui reste. Cette œuvre permet de voir les moyens de survie qui s'offrent à une fillette orpheline livrée à elle-même et poursuivie par des soldats qui massacrent la population. Ces moyens sont rares et éphémères. L'aide humanitaire y est également décrite puisque la jeune Aïssata rencontre des structures de la Croix-Rouge. Une véritable chasse à l'homme est engagée et il n'existe que peu de recours pour cette fillette. Elle incarne tous les enfants que le génocide a laissé orphelins.

Sous un autre angle de vue, l'ouvrage *Mambo du Rwanda, le choix d'une destinée*⁷⁵ écrit par Marion Paulet et édité aux Éditions l'Harmattan. Il raconte l'histoire de Mambo un jeune rwandais ayant vu sa mère violente et son village massacré, en 1959. Quelques années plus tard, l'histoire se reproduit. Il fuit alors au Congo avec son père. Seulement l'histoire se complique, il est embrigadé comme enfant-soldat et est séparé de son père. Bien plus tard, il est de nouveau confronté au génocide, celui de 1994, comme si l'histoire

⁷³ COLLOMBAT (Isabelle), *Bienvenue à Goma*, Rodez : Éditions du Rouergue, 2008, 205p.

⁷⁴ SAUWARD (Jocelyne), CYTRYN (Daniela), *Aïssata et Tatihou*, Paris : Éditions Sorbier, 2007, 24p.

⁷⁵ PAULET (Marion), *Mambo du Rwanda, le choix d'une destinée*, Paris : l'Harmattan, 2013, 92p.

était vouée à se répéter perpétuellement. Ce livre met au cœur du débat un autre aspect des guerres civiles à savoir l'utilisation des enfants comme outil de guerre.

Dans un autre registre, le livre documentaire *Guy-Noël, Victor et Flore vivent au Rwanda*⁷⁶, écrit par Bernadette Balland et publié par La Martinière jeunesse. Il relate les histoires personnelles de trois enfants, en lien avec les conséquences du génocide rwandais. Guy-Noël est tutsi, il habite la capitale mais est né exilé de son pays comme ses parents. Victor lui est hutu, il vit dans un ghetto rwandais et tente tant bien que mal d'aider sa famille alors que son père s'appête à être jugé pour les crimes qu'il a commis durant le génocide rwandais de 1994. Flore fait partie d'une troisième ethnie les Twas, elle vit près d'une forêt, c'est une région plutôt agricole du Rwanda. Le but de cet ouvrage est de faire découvrir, à des enfants, le mode de vie et les conditions d'existence d'autres enfants dans le monde. C'est très intéressant car cela éduque les enfants à de nouvelles cultures mais ça leur inculque également des notions de « vivre ensemble » et une certaine ouverture d'esprit par une ouverture au monde qui les entoure.

Le dernier ouvrage de cet état des lieux relatif aux livres jeunesse traitant du génocide rwandais est *Fais comme chez toi, Aminata !*⁷⁷ Il est écrit par Agnès de Lestrade et publié aux Éditions Oskar. Ce récit est l'histoire d'une amitié entre Aminata, jeune rwandaise adoptée par une Française, et Fleur, cadette d'une famille nombreuse, peu sociable avec les autres enfants de l'école. Plus précisément, c'est l'histoire d'un mélange de culture entre France et Rwanda. La mère adoptive d'Aminata est malade et Fleur craint pour le futur de son amie. Une amitié entre deux fillettes qu'à priori tout oppose et qui sont pourtant si complémentaires. Cet ouvrage est adéquat pour enseigner l'acceptation d'autrui quelques soient ses origines nationales, ethniques ou même religieuses.

Ces deux états des lieux démontrent que l'approche affective est celle la plus largement plébiscitée auprès des enfants car la transmission d'émotion est capitale pour que l'enfant puisse comprendre les enjeux d'une histoire. En effet, l'enfant est souvent considéré comme un être naïf ayant une vision manichéenne du monde. C'est en lui faisant

⁷⁶ BALLAND (Bernadette), *Guy-Noël, Victor et Flore vivent au Rwanda*, Paris : Éditions La Martinière jeunesse, 2009, 47p.

⁷⁷ DE LESTRADE (Agnès), *Fais comme chez toi, Aminata !*, Paris : Oskar Éditions, 2012, 72p.

ressentir les émotions associées au bien et au mal qu'on peut lui permettre d'assimiler les effets et les conséquences d'événements aussi sensibles que ceux relatifs aux génocides.

Les deux types d'ouvrages qui seraient les plus judicieux pour ce projet sont l'album et le roman. Il ne faut toutefois pas se fermer à toute autre forme.

L'album est un livre qui permet de communiquer une histoire par le biais des images. Il ne contient que peu de texte, ce qui implique que chaque mot utilisé est soigneusement choisi et employé dans le but de faire passer un message clair et concis aux lecteurs. L'image sert d'appui au texte. Il y a différents types d'albums : beaux livres, albums de poche, albums documentaires etc. Chacun d'entre eux peut potentiellement être utilisé dans le cadre de ce projet. Les personnages au cœur de l'histoire peuvent être plus âgés que les lecteurs. Cela ne pose pas de problème majeur dans le sens où l'image permet une certaine distanciation entre le lecteur et le personnage. Le lecteur est plutôt en position de témoin que d'acteur.

Le roman est un très bon moyen de transmettre l'histoire relative au génocide arménien. Il ne faut pas beaucoup d'image mais il est possible, grâce à l'ampleur de la place du texte, de jouer sur les dialogues entre les personnages pour rendre l'action plus vivantes. Les descriptions sont très importantes également notamment en raison de la quantité moindre d'images dans le roman. Elle est très bénéfique pour faire travailler l'imagination du lecteur. De plus, les romans sont plus facilement sélectionnés par les enseignants et l'Éducation Nationale dans l'environnement du collège et même durant les dernières années du primaire. Si l'objectif reste une sélection parmi les ouvrages enseignés au programme scolaire, il ne faut pas négliger cet aspect, même si un album très bien construit peut être un aussi bon support. L'inconvénient du roman c'est qu'il ne faut pas que le personnage principal soit plus âgé que le lecteur. En somme, le lecteur s'identifie à ce personnage et pour ce faire il faut qu'ils aient le même âge ou seulement une ou deux années d'écart. Cette comparaison permet la projection dans l'œuvre. C'est grâce à elle que le lecteur va se demander ce qu'il ferait à la place du personnage et de fait assimiler plus facilement les enjeux de l'histoire. Les ouvrages relatifs au génocide rwandais utilisent beaucoup ce processus de projection.

En ce qui concerne la tranche d'âge, celle correspondant aux enfants de neuf à douze ans paraît la plus adéquate pour ce projet. Effectivement, les enfants concernés par cette tranche d'âge ont, pour la plupart, un bon niveau de lecture si ce n'est un niveau de compréhension suffisamment développé pour permettre l'assimilation d'événements tels que ceux relatifs aux conflits armés. Pour les âges inférieurs, hormis la compréhension des caractères manichéens, il y aurait pleins de nuances qu'il serait difficile de percevoir. Par exemple, comment leur faire comprendre que certains Turcs aident les Arméniens et les défendent tandis que d'autres les massacrent allègrement sans le moindre cas de conscience ? Comment leur expliquer le système de stigmatisation d'un peuple ? Ce sont des notions qui nécessitent un âge plus mûr et un esprit critique légèrement plus développé. De plus, il convient de penser que certains sujets ne doivent pas être abordés en dessous d'un âge limite, tout simplement pour le respect de l'intégrité de la sensibilité d'un enfant.

C'est ici que se situe l'enjeu majeur autour de ce projet, à savoir comment raconter l'indicible aux enfants ? Tout simplement avec des ouvrages comportant un discours adaptés à leur niveau de compréhension et une fiction, certes réaliste, mais qui leur permette de prendre plaisir à lire l'histoire. Ce posera finalement la question du « Happy-Ending » doit-il être complet ou seulement partiel ?

2) Des ouvrages illustrés

Les illustrations et leurs places dans l'ouvrage vont dépendre du type d'ouvrage qui sera sélectionné pour ce projet. Selon le genre de l'ouvrage, le nombre d'illustrations ne sera pas le même. Il faudra ensuite réfléchir aux différents types d'illustration : photo ou dessin. Si l'on choisit la photo, que doit-elle représenter ? Qu'est-ce qui peut être montré sans choquer la sensibilité de l'enfant ? Si l'on choisit le dessin, doit-il être de l'ordre du croquis ou montrer les moindres détails des personnages ? Les images doivent-elles être chromatiques ou achromatiques ? Le cas du roman et celui de l'album vont être analysés afin de voir les différentes possibilités en fonction du type d'ouvrage.

L'album est un ouvrage racontant une histoire par le biais des images. C'est le type d'ouvrage qui a le plus de succès dans le cas de la jeunesse notamment pour des enfants qui ont des difficultés à lire. Cela devient plus facile pour eux de comprendre l'histoire car le plus important passe par l'image. La quantité moindre de texte leur rend aussi la lecture moins fastidieuse et ils prennent plus de plaisir à découvrir l'ouvrage. Il ne contient que peu de texte mais chaque mot est lourd de sens.

Cela permet également de pouvoir jouer sur la typographie en mettant en valeur certains mots, en changeant la typographie, sa taille ou encore son aspect (gras, italique, etc.). Ils peuvent ainsi mettre l'accent sur l'action de l'histoire ou sur les sentiments des personnages. Par exemple, dans l'ouvrage d'Amnesty Internationale relatif à l'histoire de Rosa Parks⁷⁸, publié aux Éditions Sarbacane. Lors de la scène du bus, l'album a une double page sur laquelle d'un côté on trouve le texte avec un accent sur le mot « immobile », qui est agrandi et mis en gras, pour mettre en avant la position de Rosa Parks dans le dessin se trouvant de l'autre côté, ceci dans le but de démontrer que c'est son immobilité, à ce moment-là, dans ce bus, qui est au cœur de l'intrigue.

Dans ce même ouvrage, le récit est court et les dessins sont de grandes illustrations. L'avantage des dessins c'est qu'ils peuvent minimiser les aspects choquants tout en transmettant les émotions nécessaires. Lors de la confrontation entre un jeune homme noir et des membres du Ku Klux Klan, le dessin montre la terreur du jeune homme mais il est moins choquant que si l'on avait mis une photo d'un jeune homme noir de l'époque ayant rencontré des membres du Ku Klux Klan car pour sûr il aurait été blessé à sang. Même s'il est important de communiquer sur des sujets aussi sensibles que la ségrégation ou le génocide il ne faut néanmoins pas oublier de préserver la sensibilité des enfants à qui les ouvrages sont destinés.

Un autre ouvrage, intitulé *Le convoi des mères*⁷⁹, publié aux Éditions du Cercil, raconte l'histoire de mères juives et leurs enfants dans le contexte de la shoah. Les enfants étaient arrachés à leur mère puis tous étaient assassinés séparément après que les enfants est errés seuls dans des camps de concentration. Un des moyens utilisés par l'illustrateur est la superposition d'un calque représentant un enfant, ou une mère, sur un dessin. Cela

⁷⁸ SILEI (Fabrizio), QUARELLO (Maurizio A.C.), *Le bus de Rosa*, Paris : Sarbacane, 2011, 40p.

⁷⁹ CAUSSE (Rolande), RAPAPORT (Gilles), *Le Convoi des Mères*, Orléans : Les Éditions du Cercil, 2014, 33p.

donne une impression de présence fantomatique et c'est une solution originale et remarquable pour aborder la mort et l'absence, toutes deux dues au génocide, sans toutefois choqué le jeune lecteur, qui de fait comprend le phénomène de disparition.⁸⁰

Pour ces deux ouvrages les dessins sont à la fois chromatiques et achromatiques. L'atout des dessins achromatique c'est qu'ils s'accordent bien avec les photographies de l'époque qui sont en noir et blanc. Le choix des dessins ne doit pas pour autant empêcher la présence de certaines photographies. Il est possible de voir s'opérer une alternance entre dessins et photographies d'époque. Mais alors que montrer ?

Les photographies ont cela de bien qu'elles reflètent le contexte de l'époque. Elles permettent de visualiser le décor dans lequel vivaient les gens photographiés mais aussi d'identifier l'époque par le style vestimentaire ou les codes comportementaux observés sur la photographie. Le plus important est qu'elles autorisent l'identification, grâce à elles, il est possible de mettre des visages sur les victimes de génocide. C'est parce qu'elles permettent la contextualisation des événements qu'il faut intégrer quelques photographies dans l'ouvrage. Celles-ci seront en grande majorité des portraits de famille ou des images représentant des lieux importants pour que l'enfant puisse voir à quoi ressemblait l'Arménie de 1915, par exemple. Cependant, il faut proscrire toute image de massacres, de personnes ensanglantées, grandement défigurées, ou toute photographie pouvant heurter la sensibilité des lecteurs. Lorsque les parents achètent un livre pour leurs enfants ils le parcourent afin d'en analyser rapidement le contenu, et il n'y a rien de plus facile que d'analyser des images. Si les images leur semblent choquantes, ils assimileront le contenu de l'ouvrage à ces illustrations (photographiques ou non), et refuseront d'acheter un ouvrage qui pourrait perturber leurs enfants.

Pour ce qui est du roman la question des illustrations peut ne pas se poser. En effet, il arrive que certains éditeurs ne gardent les illustrations que pour les couvertures. Toutefois la présence éparse d'images dans un roman peut permettre au jeune lecteur d'effectuer une pause dans sa lecture ce qui la rendrait moins fastidieuse. De plus, il est toujours intéressant pour un lecteur de roman de comparer si l'image à laquelle il fait face correspond à ce qu'il s'était imaginé de l'histoire. Ici, comme pour l'album il est possible

⁸⁰ Les deux ouvrages cités en note n°78 et n°79 m'ont été décrit par Françoise Guiseppin, libraire d'Ombres Blanches, spécialiste de la collection jeunesse, lors d'une visite guidée des rayons jeunesse de la librairie.

de faire des choix entre dessins et photographies ou bien d'assimiler les deux. Les choix de photographies doivent encore une fois concernés des personnes (en bonne santé physique) et des lieux. Ici non plus il n'y a pas de place pour toute image choquante.

Un facteur important à prendre en compte est le fait que le type et le nombre d'illustrations vont être dépendants du prix du livre. Pour qu'un livre soit choisi par l'Éducation Nationale et enseigné dans les classes, il est recommandé que le prix n'excède pas les sept euros. Il reste certes la possibilité du format de poche afin de réduire les coûts et donc le prix final du livre. En moyenne, les parents peuvent aller jusqu'au prix de onze euros pour l'achat d'un album ou d'un roman pour leurs enfants.

B) La promotion de livres jeunesse sur le génocide arménien

La promotion du livre à une place à part entière dans l'industrie du livre. Elle est aussi importante que la conception de l'ouvrage. En effet, un livre bien écrit n'a que peu de chance sur le marché du livre s'il n'est pas accompagné d'une publicité conséquente.

Afin d'analyser les moyens de promotions possibles pour les livres jeunesse sur le génocide arménien, il convient tout d'abord de déterminer les habitudes marketing des Éditions Privat. Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur le mémoire de Chloé Vincenti relatif à la création de la collection jeunesse aux Éditions Privat⁸¹.

Dans son mémoire, Chloé Vincenti cite, entre autres, onze moyens de communication publicitaire utilisés par les Éditions Privat : les visites guidées dans les musées, la Mairie, le site des Éditions Privat, les réseaux sociaux, France Télévision, les salons du livres, les librairies, les bibliothèques, les ludothèques, l'ALSJ (Association des librairies Spécialisées Jeunesse) et l'Éducation Nationale. Tous ces moyens utilisés précédemment par les Éditions Privat peuvent être réutilisés dans le cadre de ce projet.

⁸¹ VINCENTI (Chloé), *La tentative d'un éditeur régional de pénétrer le secteur jeunesse, Genèse, stratégies et bilan : l'exemple des Éditions Privat avec l'ouverture d'une collection jeunesse*, Mémoire de master 1 : Information et communication, 2015, Toulouse-II Jean Jaurès, 93p.

Les visites guidées dans les musées sont une excellente occasion de partenariat. En effet, la visite va fournir à l'enfant les connaissances historiques nécessaires à la compréhension du contenu de l'ouvrage. Le partenariat peut éventuellement permettre un supplément de bénéfices pour le musée afin de l'aider dans la poursuite de la mise en œuvre de nouvelles expositions historiques. Il permet également une meilleure visibilité pour la maison d'édition. Le musée pourrait, dans sa boutique de souvenirs, mettre en vente des ouvrages jeunesse sur le génocide arménien, en lien avec l'exposition mise en place.

La mairie peut jouer un rôle décisif. Il est vrai que les Éditions Privat sont renommées pour être une maison d'édition régionale qui ne possède aucun siège social à Paris, à l'opposé de beaucoup de leurs concurrents. C'est pourquoi, il paraît nécessaire que la mairie de Toulouse aide à la promotion de leurs ouvrages. Dans son mémoire, Chloé Vincenti évoque la mise en place d'ateliers participatifs pour les adultes comme pour les enfants⁸². Le « vivre ensemble » étant un mouvement trouvant de plus en plus de résonance en France, il serait aisé de créer un atelier « vivre ensemble » afin d'initier grands comme petits aux notions de cohabitations ethniques et religieuses, en prenant l'exemple des événements du génocide arménien de 1915. Avec les récents attentats, cet atelier aurait sans nul doute un écho considérable sur la population.

En ce qui concerne la maison d'édition elle-même, elle peut promouvoir ses livres jeunesse relatifs au génocide arménien par le biais de son site internet⁸³. Sur ce dernier, la maison d'édition peut donner des informations sur les livres qu'elle publie ainsi que sur les moyens possibles pour se les procurer. De même, elle peut informer ses lecteurs sur les prochaines rencontres prévues, telles que les dédicaces. Le site aura surtout pour but de mettre en valeur les ouvrages à paraître, c'est dans cette optique-là qu'il faudra mettre en avant un visuel des ouvrages concernés par ce projet. Le site peut également permettre de mettre à disposition des lecteurs une version numérique du catalogue de vente des livres publiés par la maison d'édition. Les Éditions Privat ont aussi des liens sur leur site qui renvoient à des réseaux sociaux dans lesquels elles détiennent un compte, comme Facebook par exemple.

⁸² Op.cit. p.9

⁸³ <http://www.editions-privat.com/>

Les réseaux sociaux sont un outil numérique indispensable à la communication des maisons d'édition comme le précise Chloé Vincenti : « On peut constater que sur chacun des posts Facebook, plusieurs personnes ont "aimé" les articles et certains les ont même partagés.⁸⁴ » Le fait d'aimer un post Facebook (« like ») ou encore même de le partager (« share ») permet une meilleure visibilité sur l'internet. En effet, quand une personne « like » ou « share » une publication, elle rend cette publication visible aux yeux de tous ses « amis », ou « abonnés » pour une page publique. Ce partage peut s'effectuer entre les pages Facebook des librairies Toulousaines et nationales ainsi qu'entre les bibliothèques et leurs usagers ou autres organismes intéressés par le projet. Twitter reprend le même principe de partage avec le « tweet » (statut) qui est « retweeté » (partagé) permettant une fois de plus une meilleure visibilité. Plus le « tweet » est « retweeté » plus il a de chances de devenir un « TT » autrement dit un « TopTweet », c'est-à-dire un sujet qui crée le « buzz » (agitation médiatique). Beaucoup d'organismes de l'industrie du livre utilisent les réseaux sociaux dans leur stratégie marketing.

France Télévision est un autre outil de communication très important de par sa portée médiatique. L'un des avantages de cette chaîne télévisuelle est qu'elle comporte une édition régionale. De fait, si la promotion du livre obtient une bonne réception à l'échelle régionale, il sera ensuite possible de transférer cette promotion littéraire dans l'édition nationale de ce journal télévisé, ce qui pourrait augmenter la visibilité de l'ouvrage et donc son potentiel de vente. Ce sera à l'attaché de presse de contacter le journal télévisé. Comme le précise également Chloé Vincenti, l'attachée de presse peut aussi contacter des journaux de presse écrite pour obtenir des encarts publicitaires afin d'y insérer un visuel de l'ouvrage et le résumé de la quatrième de couverture⁸⁵. Lors de mon stage, d'octobre à décembre 2015, j'ai pu noter la présence d'un encart publicitaire sur un des ouvrages de Marie-Constance Mallard relatant les aventures de son héroïne Violette Mirgue. L'Atout de certains journaux de presse écrite comme celui-ci est qu'ils sont distribués gratuitement à la population, notamment aux personnes prenant les transports en commun, ce qui leur permet de lire le journal durant le trajet.

⁸⁴ Loc.cit., note n°81 *La tentative d'un éditeur régional de pénétrer le secteur jeunesse, Genèse, stratégies et bilan : l'exemple des Éditions Privat avec l'ouverture d'une collection jeunesse*, p.10

⁸⁵ Loc.cit., note n°81 *La tentative d'un éditeur régional de pénétrer le secteur jeunesse, Genèse, stratégies et bilan : l'exemple des Éditions Privat avec l'ouverture d'une collection jeunesse*, p.37

Un autre moyen de promotion de ce livre serait le salon du livre. Cet événement créé à l'échelle nationale permet de réunir nombre d'éditeurs dans le but de les aider à promouvoir leurs ouvrages à paraître. Il attire une quantité conséquente de lecteurs amateurs et permet également d'augmenter les ventes des maisons d'édition. Le salon du livre est généralement précédé d'un travail de longue haleine effectué par les maisons d'édition, qui sélectionnent les ouvrages qu'elles désirent présenter au public, ainsi que de démarches auprès des auteurs afin de les convaincre de venir en séances de dédicaces. Il est prouvé que les séances de dédicaces ont un effet d'attraction sur les lecteurs qui veulent acheter un exemplaire de l'ouvrage dans le but d'avoir une dédicace personnalisée et de fait un ouvrage unique en soi.

Les librairies sont un allié majeur dans la promotion marketing. En effet, leurs vitrines appâtent les lecteurs potentiels et les libraires sont un atout de taille puisqu'ils ont la capacité de connaître suffisamment bien chaque ouvrage de leur librairie, ce qui leur permet ensuite de rediriger leurs clients comme il se doit avec une lecture qui leur sera des plus adaptée. Il ne faut pas négliger la présence à Toulouse de la librairie Privat qui autrefois était liée à la maison d'édition. Chloé Vincenti précise les librairies qui sont régulièrement en partenariat avec la maison d'édition Privat : « Les Éditions Privat se sont entendues avec les librairies Privat, Milan, Ombres Blanches et la Fnac par exemple, pour promouvoir *Une aventure de Violette Mirgue, Mystère et fromage à Toulouse*⁸⁶. Elles se sont unies avec des librairies de quartiers, plus petites et avec des centres commerciaux tels que l'hyper U de Noé.⁸⁷ ». Ce qu'il est intéressant de noter c'est que les Éditions Privat, même si elles privilégient les librairies de grandes influences, ne négligent pas pour autant les librairies de plus faible rayonnement ni les supermarchés qui eux permettent l'accès à la lecture à des personnes vivants dans des lieux excentrés par rapport aux lieux où se situent les librairies partenaires de la maison d'édition.

Chloé Vincenti relate également la promotion mise en place par les Éditions Privat dans certaines librairies. Elle consistait en un atelier découverte suivi d'un goûter afin de combler au mieux les parents et les enfants. Ainsi, l'auteur du livre jeunesse qui était en

⁸⁶ MALLARD (Marie-Constance), *Une aventure de Violette Mirgue, Mystère et fromage à Toulouse*, Toulouse : Éditions Privat, 2014, 32p.

⁸⁷ Loc.cit., note n°81 *La tentative d'un éditeur régional de pénétrer le secteur jeunesse, Genèse, stratégies et bilan : l'exemple des Éditions Privat avec l'ouverture d'une collection jeunesse*, p.28

vente a créé des mandalas à l'effigie de l'héroïne jeunesse mise en avant. Cet atelier « coloriage » a permis aux enfants comme aux parents d'en apprendre plus sur les personnages du livre jeunesse publié par les Éditions Privat. Ce type d'atelier serait judicieux dans le cadre du livre jeunesse relatif à un conflit armé.

Les bibliothèques elles aussi ont un rôle important dans la promotion du livre. Elles permettent à des personnes n'ayant pas la volonté ou la capacité d'acheter des ouvrages de pouvoir toutefois les lire. Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire de fournir suffisamment d'ouvrages aux bibliothèques. En effet, certaines bibliothèques ont un espace réservé aux enfants. Fut un temps, dans certaines bibliothèques de village, il y avait un lecteur ou une lectrice, âgé(e), qui racontait des histoires aux enfants. Il serait ludique de voir cette pratique réinstaurée dans les bibliothèques, avec la participation d'écoles élémentaires ou de collèges, afin de créer un lien social autour d'un livre et également de permettre aux enfants de poser des questions au lecteur sur l'ouvrage qui leur a été conté.

Dans le même registre que les bibliothèques, on retrouve les ludothèques. Celles-ci sont des espaces de jeux et certaines peuvent se spécialiser selon le public : jeunes enfants, adolescents, adultes ou personnes en situation d'handicap. Il n'est pas nécessaire de ne cibler que les ludothèques qui visent un public de jeunes enfants car toute personne peut être intéressée par les livres jeunesse relatifs au génocide arménien et en faire par la suite la promotion auprès d'enfants et de parents. Le système culturel et éducatif mis en place par ses structures peut permettre, comme pour les librairies ou les événements culturels organisés par la mairie, d'instaurer des ateliers participatifs sur la découverte des conflits armés, leurs origines, leurs mises en place et leurs conséquences sur les victimes. La présence des parents pendant les ateliers pourrait permettre à ces derniers de briser les tabous autour de la violence et surtout de les aider, par le biais du livre, à enseigner à leurs enfants certaines notions de « vivre ensemble ». Ils pourraient également instruire leurs enfants en faisant le parallèle entre l'histoire relatée par le livre et d'autres histoires similaires qu'ils connaissent. De plus, pour les familles d'origine arménienne ou même turque cela permettrait de briser le tabou des survivants.

L'ALSJ (Association des librairies Spécialisées Jeunesse) ou « l'Association des Libraires Sorcières »⁸⁸ en partenariat avec l'ABF (Association des Bibliothèques de France) décerne le « Prix Sorcière ». Dans son mémoire Chloé Vincenti précise : « Cette récompense est devenue une référence pour les professionnels et est aujourd'hui très prisée car elle permet une promotion considérable de l'ouvrage, de son auteur et de sa maison d'édition. »⁸⁹ Quand un ouvrage est associé à ce prix cela démontre qu'il est de qualité et novateur. L'objectif de la maison d'édition est de démontrer que ce projet est novateur car il pourrait permettre aux enseignants de primaire mais aussi de collège d'avoir un support avec lequel travailler pour enseigner le génocide arménien.

L'Éducation Nationale peut également être un bon adjuvant à la promotion de livres jeunesse sur le génocide arménien. En effet, c'est elle qui édite la liste des ouvrages liés aux programmes scolaires. D'après les programmes scolaires, il s'avère que le génocide arménien n'est pas clairement évoqué durant le primaire, on parle effectivement des événements du XX^e siècle mais pas de manière suffisamment explicite. En revanche, ce génocide est plus clairement étudié au collège, en 3^{ème}, et par la suite au lycée car dans ses deux différents niveaux est étudiée la première mondiale qui cadre le contexte historique de ce génocide. Pour étayer ces faits, Benoit Falaize et Pascal Mériaux dans leur rapport *Le Génocide arménien à l'École*⁹⁰, analysent les différents manuels scolaires en fonction des niveaux d'étude : primaire et secondaire. Cette synthèse a été écrite à la suite d'un colloque « histoire, mémoires et identités : actualités des enjeux et transmissions scolaires ». Voici ce qu'il en ressort :

«Manuels de l'école primaire

À ce jour, il n'existe aucun manuel de primaire, lié aux nouveaux programmes de 2002, ni aux anciennes éditions, qui aborde la question du génocide arménien. De la même manière, cette question n'est pas plus abordée dans les livres du maître ou dans les cahiers d'exercices à destination des élèves.

⁸⁸ Loc.cit. note n°81, *La tentative d'un éditeur régional de pénétrer le secteur jeunesse, Genèse, stratégies et bilan : l'exemple des Éditions Privat avec l'ouverture d'une collection jeunesse, Mémoire de master 1 : Information et communication*, p.21

⁸⁹ Op.cit. p.21

⁹⁰ FALAIZE (Benoit), MÉRIAUX (Pascal), *Le Génocide arménien à l'École*, Institut national de recherche pédagogique/ESCHE (Enseignement des sujets controversés de l'histoire européenne), 2006, 20p
Mémoire de master 1 Information et communication

Manuels de 3^{ème} (éditions 1999 et 2003)

C'est dans les manuels d'histoire de 3^{ème} que l'on trouve le plus de documents concernant le génocide arménien, en raison principalement de l'intitulé des programmes, plus fourni sur cette question que ceux des classes de lycée. Trois entrées sont privilégiées ; la souffrance des civils, le bilan de la guerre, et la brutalisation de la société traduit par la barbarie de la guerre. La présence de l'Arménie est cependant plus fréquente⁹¹ »

Ce rapport date de 2006 et cependant le constat reste le même, il n'existe quasiment aucun support pour les enseignants du primaire afin de traiter les événements du génocide arménien de 1915. Pourtant primaire et collège rassemblent la tranche d'âge visée par ce projet à savoir les 9-12 ans.

Actuellement le seul ouvrage récent permettant un enseignement de ce génocide au primaire est *Dans les yeux d'Anouch, Arménie 1915*⁹², de Roland Godel paru en 2015 aux Éditions Gallimard Jeunesse. Ce livre raconte l'histoire d'une jeune adolescente, Anouch, qui tente, avec sa famille, de survivre au génocide arménien en vivant cachée. S'en suit une histoire amoureuse entre elle et un jeune garçon lui aussi arménien. Seulement les Turcs finissent par l'arrêter et il est déporté avec sa famille. C'est par le biais de cette relation entre adolescent que l'auteur tente de faire comprendre à son jeune lecteur les enjeux du génocide arménien et ses conséquences sur les victimes et les survivants. Le fait qu'il est choisi une héroïne de l'âge du lecteur permet à ce dernier de mieux s'identifier aux protagonistes et de fait de mieux prendre conscience des événements de 1915. Cet ouvrage a notamment reçu le prix Gulli du roman en 2015. Gulli est une chaîne télévisée familiale à destination de la jeunesse. C'est une chaîne française à rayonnement nationale. Ce prix est une fois de plus la preuve irréfutable que les médias télévisés peuvent être un allié de poids pour la promotion du livre jeunesse traitant de conflits armés.

Cette absence de supports pédagogiques et la rareté des ouvrages adaptés confortent la nécessité de ce projet. Il faut aider les enseignants dans leur travail de pédagogie. De plus, comme l'indique Chloé Vincenti dans son mémoire : « La littérature de jeunesse selon la définition que nous avons établie durant cette première partie représente donc un corpus

⁹¹ Op.cit. p.7

⁹² GODEL (Roland), *Dans les yeux d'Anouch, Arménie 1915*, Paris : Gallimard Jeunesse, 2015, 208p.

hétéroclite de textes à destination des enfants entre 0 et 14 ans ayant pour but d'instruire, d'éduquer, de divertir et de réjouir son public⁹³ ». D'autres ouvrages concernant la shoah ont déjà été étudiés dans les programmes, comme par exemple : *Le Journal d'Anne Franck*⁹⁴ encore publié en 2013 aux Éditions Livre de Poche avec une préface d'Éric-Emmanuel Schmitt. Si l'Éducation Nationale accepte de mettre un ouvrage jeunesse relatif au génocide arménien au programme des enseignements scolaires, ce serait un tremplin conséquent pour la promotion du livre mais surtout un changement considérable pour la prise de conscience commune et pour la reconnaissance du génocide à travers les générations.

C'est par le biais de cette dernière idée citée par Chloé Vincenti que découle une autre idée, celle d'un partenariat avec une école. Quel meilleur moyen de communication, pour un livre jeunesse traitant de conflits armés ayant eu lieu au XX^e, que de travailler en collaboration avec des établissements d'enseignements ? Mais alors quelles en seraient les conditions ? Il y a trois moyens de faire un partenariat avec des écoles : le rectorat, les associations et le cercle des librairies et des bibliothèques.

Pour ce qui est du rectorat, il faut que l'œuvre soit remarquée par l'inspecteur d'académie chargé de l'Histoire. Pour ce faire il est possible de proposer une petite conférence de presse réunissant seulement quelques journalistes. Si l'inspecteur d'académie est intéressé par l'ouvrage alors il en fera la promotion auprès du rectorat et par la suite auprès de l'Éducation Nationale. Cependant, à moins d'avoir un contact direct avec le ministère, il n'est pas aisé de réussir cette entreprise. C'est pourquoi il y a deux autres formes d'associations permettant un partenariat avec les écoles.

Le premier partenariat concerne les librairies et les bibliothèques. Effectivement, ces organismes travaillent beaucoup en relation avec les écoles par le biais de leur collection jeunesse. Cette association leur permettent de faire découvrir tout type de littérature jeunesse aux enfants qui n'ont peut-être pas l'occasion, dans leur foyer, d'avoir accès à toute cette richesse littéraire. Les écoles aiment particulièrement cette relation car elle autorise une autre forme d'éducation et de culture personnelle. Elles encouragent vivement leurs élèves à lire, principalement pour se divertir tout en apprenant de nouvelles choses

⁹³ Loc.cit. note n°81 p.34

⁹⁴ SCHMITT (Éric-Emmanuel)[préface], *Le Journal d'Anne Franck*, Paris : Éditions Livre de Poche, 2013, 368p.

mais aussi parce que la lecture est réputée pour aider au développement personnel et intellectuel de l'enfant. Elle est aussi un très bon moyen d'améliorer ses capacités orthographiques.

Le second type de partenariat est celui avec les associations. Beaucoup d'entre-elles sont liées avec des écoles afin de communiquer leurs actions et les causes qu'elles défendent. Dans le cas où l'option du rectorat ne fonctionne pas, il est possible d'entrer en contact avec une ou plusieurs des associations de défense de la cause arménienne pour leur soumettre l'ouvrage jeunesse relatif au génocide arménien et leur proposer un partenariat, avec pour public cible les écoles avec lesquelles elles sont en contact.

De plus ce second type de collaboration pourrait être fructueux. Par exemple, l'ACAM (Association Culturelle Arménienne de Marne-la-Vallée), a un site web très bien agencé répertoriant tous les ouvrages relatifs au génocide arménien, ceci par auteur avec pour chaque auteur une bibliographie des plus détaillées possible. Ce site permet également pour presque chaque ouvrage d'avoir le commentaire d'un lecteur averti, permettant de savoir les enjeux observés dans l'ouvrage qu'il a lu et les points de vue explorés par l'auteur. Être répertorié parmi tous les ouvrages mentionnés par leur site autoriserait une meilleure visibilité des ouvrages concernés par ce projet. Ces associations ont parfois des locaux qui pourraient permettre un nouveau type de point de vente des livres jeunesse relatifs au génocide arménien. Ceci en échange d'un pourcentage sur les ventes des livres ce qui, en retour, aiderait les associations à subsister. Ce partenariat serait également pour la maison d'édition un moyen d'accéder à un nouveau public. De plus, les personnes au sein de l'association sont qualifiées pour parler du génocide et pour diriger les parents des enfants vers l'ouvrage jeunesse.

Dans un registre de partenariat local, comme pour la mairie, la maison d'édition pourrait collaborer avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. En effet, il a accueilli une exposition relative au génocide arménien. Étant bien aux faits de ces événements le Conseil Départemental serait un appui de taille. Même si la période d'exposition va arriver à son terme⁹⁵, les faits pourraient redevenir actuels avec, tout récemment, la reconnaissance officielle du génocide arménien cette fois-ci par

⁹⁵ Même si sur le site du Conseil départemental il est noté que l'exposition se terminait en décembre 2015, elle est toujours exposée dans la cour de ce dernier.

l'Allemagne. C'est un grand pas en avant pour la reconnaissance du génocide arménien sur la scène internationale puisque l'Allemagne était la complice directe de la Turquie lors des événements de 1915. Il serait également envisageable, dans le cadre d'une reconduction de l'exposition sur le génocide arménien, d'examiner la possibilité d'un point de vente éphémère.

Télérama est un hebdomadaire qui peut également être un bon fil conducteur pour la promotion du livre jeunesse relatif au génocide arménien. Contrairement aux apparences, il n'est pas seulement un magazine dédié aux programmes télévisés, il publie également sur toutes les sorties d'œuvres culturelles (cinéma, musique, édition, etc.). S'il est important de cibler les parents et les enfants dans la promotion du livre il ne faut pas pour autant négliger la cible des professionnels.

Dans ce sens, il faut également envoyer un communiqué de presse à destination de *La revue des livres pour enfants*, qui répertorie toutes les sorties d'ouvrages jeunesse. C'est par le biais de cette revue que les bibliothèques et les librairies étoffent leur collection jeunesse. C'est en combinant une promotion à la fois dirigée vers les professionnels et les parents que l'on rend la campagne publicitaire accessible à un public plus vaste.

Un dernier moyen de promotion est celui du marché de Noël. En effet, chaque année, les Éditions Privat sont conviées à participer au marché de Noël de la compagnie Airbus. Cet événement, durant plusieurs jours et réunissant plusieurs entreprises et artisans permet à chacun de vendre ses produits quels qu'ils soient. C'est une occasion idéale, à l'approche de Noël, pour vendre des livres jeunesse. Durant mon stage aux Éditions Privat, j'ai participé une journée entière à cet événement. J'ai pu constater l'effervescence autour du stand de la maison d'édition. Elle était due au fait que les auteurs des livres jeunesse, vendus par les Éditions Privat, étaient présents pour faire des dédicaces. Il s'agissait de Marie-Constance Mallard pour les livres sur *les Aventures de Violette Mirgue* et de Marc N'Guessan pour son livre *Les Implacables*⁹⁶. Le marché de Noël permet de présenter un choix très éclectique de livres jeunesse.

⁹⁶ N'GUESSAN (Marc) *Les implacables - Tome 1 : Le petit quinzième*, Toulouse : Éditions Privat, 2015, 32p.
Mémoire de master 1 Information et communication

En effet, les premiers livres présentés cette année-là étaient la série des trois premiers tomes des *Aventures de Violette Mirgue*. Chacun de ses trois tomes raconte une histoire différente vécue par Violette Mirgue, la petite souris héroïne de la série accompagné de son acolyte Cluck, surnommé ainsi parce qu'il porte des lunettes. Ce qui est intéressant dans les livres de Marie-Constance Mallard c'est qu'il y a deux niveaux de lecture. Le premier niveau est celui de l'histoire vécue par l'héroïne qui permet, de manière ludique, de faire découvrir les différentes régions de France (Toulouse, les Pyrénées, Paris, etc...) mais aussi d'éduquer les enfants sur certains sujets tels que les animaux, l'histoire de l'aviation ou plus récemment l'Opéra. Le deuxième niveau est celui qui consiste en la recherche d'éléments au travers des pages (morceaux de fromage cachés, farfadets, fourmis ou même le personnage de Cluck). Ce niveau est intéressant pour faire travailler la mémoire des enfants mais également parce qu'il instaure un système de jeu qui rend la lecture plus interactive que la simple communication de l'histoire par le parent à l'enfant. Ce double niveau de lecture est notamment utile car il permet de cibler un plus large public. Ces albums sont destinés à des enfants de trois à cinq ans, les plus jeunes sont attirés par le niveau de lecture relatif au jeu de recherche et les plus âgés, même si sensible au niveau de lecture précédent, sont plus intrigués par l'histoire de Violette Mirgue, car plus apte à la comprendre.

Le dernier ouvrage jeunesse présenté au marché de Noël est celui de Marc N'Guessan, *Les implacables*. Le premier tome de cet ouvrage raconte l'arrivée au sein d'une équipe de rugby, composée de jeunes enfants, d'un quinzième membre. Cet ouvrage est destiné à un public plus âgé que pour Violette Mirgue, les 6-9 ans. Ce qui est intéressant c'est qu'au-delà d'expliquer le sport qu'est le rugby et ses règles, il fait découvrir aux enfants la notion de l'esprit d'équipe et de l'acceptation d'autrui. C'est une notion essentielle à ces âges-là, avec l'entrée à l'école primaire, surtout pour ceux qui n'ont pas connu la crèche, et l'appréhension des prémices des relations sociales.

Le jour de ma participation au marché de Noël a vu ses ventes de livres jeunesse augmenter en raison de la présence des auteurs des livres. Chacun d'entre eux a réalisé des dédicaces manuscrites et colorées, au nom et parfois, pour Marc N'Guessan, à l'effigie de l'enfant à qui l'ouvrage était destiné. Le fait de voir ces auteurs/dessinateurs recréer les courbes de leurs héros, en direct, devant leurs yeux, avec une personnalisation par acheteur

a donné envie aux personnes présentes d'offrir, aux enfants qu'elles connaissent, un ouvrage comme cadeau de Noël unique. Cet événement a aussi permis aux auteurs de parler de leur(s) livre(s) à leur façon, d'expliquer leur parcours, leur vécu, les raisons qui les ont poussés à écrire sur ce sujet, ce qu'ils aiment dans leurs héros etc. Pour un livre jeunesse traitant d'un sujet aussi sensible qu'un conflit armé en période de guerre mondiale, il ne serait pas déplaisant pour les parents d'avoir ce type de rencontre avec l'auteur afin de mieux comprendre les raisons qui peuvent le motiver, pour également mieux appréhender le contenu exact du livre et savoir s'il ne risque pas de choquer leurs enfants mais surtout pour permettre de démystifier ce « non-dit » autour de la violence. Les parents, et à juste titre, ont souvent tendance à vouloir surprotéger leurs enfants en les enfermant dans un monde de douceur et de non-violence. Ils ont peur de confronter leurs enfants à la réalité et à sa brutalité. Mais cette surprotection ne devient-elle pas finalement dangereuse, rendant l'enfant trop naïf aux faits de la vie réelle ? N'est-il pas plus important de mieux les préparer à leur entrée dans le « monde des grands » ? Il est important de sensibiliser les parents qui pourront ensuite informer leurs enfants et leurs transmettre cette sensibilisation.

CONCLUSION

Le développement logique principal de ce mémoire a été de démontrer l'état actuel du marché du livre relatif aux massacres des Arméniens, le public qu'il vise et les changements qui pourraient être effectués afin d'apporter un souffle nouveau à la ligne éditoriale relative au génocide arménien.

Dans un premier temps, on observe une hégémonie des ouvrages scientifiques à la fois à des fins pédagogiques et informatives mais aussi à des fins de dénonciation polémique notamment face au négationnisme exercé par l'État turc et à l'ignorance latente opérée par les Nations Unies. On notera également une présence conséquente en ce qui concerne les récits de témoignage, car ceux-ci touchent le lecteur par l'affect et permettent un transfert entre le narrateur et le lecteur qui se projette en lieu et place des victimes du génocide arménien.

La place de l'auteur a également été analysée afin de savoir si ses origines nationales pouvaient avoir un impact sur sa vision du génocide arménien. Il n'en est rien puisque l'on peut remarquer, par le biais de collaboration arméno-turque, l'implication de certains chercheurs et auteurs turcs dans la défense de la cause arménienne. Ceci au détriment de leur sécurité car aujourd'hui encore, nier la version officielle de l'État turc pour une personne de nationalité turque peut l'exposer à des risques et des poursuites judiciaires.

Certains auteurs prolixes ne partageant pas les mêmes points de vue sont au cœur de polémiques publiques, dans lesquelles ils correspondent par œuvres interposées ou « lettres ouvertes ». Leur omniprésence, largement en faveur de la cause arménienne, peut influencer le lecteur et le pousser à défendre lui aussi cette cause afin que les consciences internationales se décident à agir et à sanctionner la Turquie pour ses crimes qualifiables de crimes contre l'humanité ainsi que pour toutes ces années de propagation d'un discours de désinformation et de négation vis-à-vis du génocide des Arméniens.

Il est intéressant de noter l'émergence d'un nouveau courant de témoignage qui concerne les personnes islamisées de force et qui se sont longtemps tués sous le coup de la

Mémoire de master 1 Information et communication 61/72

honte. En effet, elles ne sont pas considérées comme « des Arméniens modèles » puisqu'elles se sont soumises à l'islamisation perpétrée par les Turcs et elles sont rejetées par les Turcs en raison de leurs origines arméniennes.

Concernant la politique française de reconnaissance du génocide arménien, on dénotera un tiraillement entre la volonté de défense de la cause des Arméniens et l'incapacité de pouvoir sanctionner à la place d'instances internationales, qui sont seules en mesure de pouvoir agir face aux agissements passés de la Turquie. C'est ici que se dessine une différence entre la shoah et le génocide arménien. En effet, les massacres de la shoah ayant été reconnus par une instance internationale, suite aux procès de Nuremberg, il y a justification de la possibilité de pénalisation d'actes ou de paroles négationnistes envers le génocide juif de la seconde guerre mondiale.

Toutefois, le bémol des lois mémorielles, reconnaissant les crimes contre l'humanité, se situe en la question des restrictions des libertés d'expression des chercheurs qui estiment leur champ d'action bridé par la volonté politique. Ils dénoncent une instrumentalisation de l'histoire par les hommes politiques, ceci à des fins de gain de voix électorales. Les chercheurs s'opposent également à l'idée que le gouvernement puissent imposer l'instruction de certains événements historiques dans les programmes scolaires car ils considèrent que cela équivaut à mettre un sujet en lumière au détriment d'autres qui seront voués à l'ombre.

Les états des lieux des ouvrages jeunesse relatifs au génocide rwandais et à la shoah révèlent une plus grande offre que celui des ouvrages jeunesse relatifs au génocide arménien. Ce phénomène est sûrement induit du fait que pour les deux premiers génocides cités, il n'y aucun mouvement de contestation de la véracité des crimes commis, or pour ce qui est du génocide arménien le négationnisme turc bloque la libération de la parole des Arméniens.

C'est la raison majeure qui permet de dire qu'il est grand temps de remédier à ce vide littéraire autour des ouvrages jeunesse relatifs au conflit armé perpétré en 1915. En effet, le seul ouvrage présent est un ouvrage fictif racontant l'histoire d'une jeune adolescente arménienne. Pourquoi ne pas aller plus loin, en créant un album de fiction documentaire,

illustrés par des dessins et des photos adaptés à la sensibilité de l'enfant et relatant les événements du génocide des Arméniens ? Ce type d'ouvrage pourrait être un excellent support de travail pour les enseignants de primaire et de collège.

Les Éditions Privat pourrait combiner leur collection jeunesse et leur collection Histoire afin de publier des ouvrages relatifs aux conflits armés mais pour un public d'enfants. Avec la renommée et l'expérience de cette maison d'édition dans la publication d'ouvrages documentaires d'une très bonne justesse scientifique, il serait judicieux de mettre ce savoir-faire au service de l'éducation morale et psychique de l'enfant.

Pour ce qui est de la promotion d'ouvrages jeunesse relatifs à des conflits armés, il a été constaté que tous les circuits traditionnels de promotion peuvent être réutilisés : la presse télévisuelle et écrite, les bibliothèques, les ludothèques, les librairies, les grandes surfaces, les institutions locales et régionales, les réseaux sociaux, les sites web, les musées et les salons du livre. Il apparaît également qu'un partenariat avec des associations de défense de la cause arménienne pourrait permettre l'accès à un nouveau public car les personnes au sein des associations sont suffisamment aux faits des causes qu'elles défendent pour promouvoir comme il se doit les ouvrages jeunesse relatifs au génocide arménien.

En revanche, l'intégration de ces ouvrages à la liste des ouvrages sélectionnés par l'Éducation Nationale s'avère complexe. À moins de réussir à attirer l'attention de l'inspecteur académique chargé de l'enseignement de l'Histoire ou d'avoir un contact direct au ministère, il semblerait plus judicieux de privilégier un partenariat triangulaire. En effet, il serait plus pratique d'obtenir le concours des bibliothèques et librairies ayant déjà des affiliations avec des écoles. Si l'on convainc les bibliothécaires et les libraires de l'apport bénéfique que pourraient avoir ces ouvrages jeunesse sur les enfants qu'ils côtoient alors ils se procureront les livres et en feront la promotion auprès de leur écoles partenaires. Il en va de même pour les associations en partenariat avec des établissements d'enseignement scolaire.

Ce procédé triangulaire peut également s'effectuer par le biais des associations de défense de la cause arménienne. Certaines d'entre-elles peuvent avoir de liens associatifs avec des écoles afin de faire connaître les événements de 1915 auprès des jeunes enfants.

Même si le 100^e anniversaire de la commémoration du génocide des Arméniens était une bonne occasion pour publier le type d'ouvrage au cœur de ce projet, les récents événements tendent à prouver que la question de la reconnaissance internationale de ce génocide n'est pas close. Tout récemment, l'Allemagne a reconnu les faits du génocide envers les Arméniens ainsi que son implication dans les plans systématiques d'extermination de cette population chrétienne mais aussi sa volonté de voir émerger une réconciliation entre l'Arménie et la Turquie.

Seul point d'ombre au tableau, l'absence de la chancelière, Angela Merkel, pour la prise de part au vote alors qu'elle a précédemment accepté le texte qui lui a été proposé. Il est normal de se demander pourquoi l'Allemagne n'a pas reconnu plus tôt ce génocide et son implication dans l'exécution de ce dernier mais également les raisons pour lesquelles les Allemands se sont enfin décider à le reconnaître. La réaction d'Erdogan, l'actuel président turc, ne sait pas faite attendre puisqu'il a demandé à son ambassadeur basé à Berlin de revenir en Turquie et il a également réfuté toute accusation de génocide arménien. Ce retour est de mauvais augure pour les relations futures entre l'Allemagne et la Turquie. Il convient désormais de s'interroger sur une éventuelle reconnaissance internationale de ce génocide dont la prise de conscience pourrait se déclencher suite à la décision allemande.

Bibliographie

Ouvrages

- NORA (Pierre), CHANDERNAGOR (Françoise), *Liberté pour l'histoire*, Paris : CNRS ÉDITION, 2008, 64p.
- VIDAL-NACQUET (Pierre), *Le Choix de l'Histoire*, Paris : Arléa, 2007, 136p.
- BLOCH (Marc), *L'histoire, la Guerre, la Résistance*, Manchecourt : Quarto Gallimard, 2006, 1176p.
- COLLECTIF sous la direction de BIENENSTOCK (Myriam), *Devoir de mémoire ? les lois mémorielles et l'Histoire*, Paris : Éditions de l'éclat, 2014, 200p.
- COLLECTIF sous la direction de FAVREAU (Bertrand), *La loi peut-elle dire l'histoire ? : Droit, Justice et Histoire*, Bruxelles : Éditions Bruylant, 2012, 206p.
- COLLECTIF sous la direction de BLANCHARD (Pascal) et VEYRAT-MASSON (Isabelle), *Les guerres de mémoires : La France et son histoire*, Paris : L a Découverte/Poche, 2010, 336p.
- MBONGO (Pascal), *La liberté d'expression en France : Nouvelles questions et nouveaux débats*, Paris : Éditions mare & martin, 2012, 364p.
- RICOEUR (Paul), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Éditions du Seuil, 2000, 689p.
- IANCU (Carol) sous la direction de DÉDÉYAN (Gérard), *Du génocide des Arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XXe siècle*, Toulouse, Éditions Privat, 2015, 640 p.
- MONTAGNE (Vincent), BIGOURDAN (Dominique), sous la direction de Jean-Marc LEBRETON, *Le management de l'entreprise d'édition*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2014, 539 p.
- BASCLE-PARKANSKY (Laurence), PRIEUX (Max), *Le marketing du livre 2 : promotion & outils de communication*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2010, 143 p.
- CHAUDOYE (Geneviève), *Graphisme & édition*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2010, 157 p.
- DUPLAN (Pierre), JAUNEAU (Roger), JAUNEAU (Jean-Pierre), *Maquette & mise en page : typographie, conception graphique, couleurs et communication, mise en page numérique*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008, 273 p.
- PERRIN (Valérie), BURNICHON (Danielle), MAZUY (Frédéric), *L'iconographie : Mémoire de master 1 Information et communication* 65/72

enjeux et mutations, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2007, 159 p.

- DESAIVE (Suna), POGGIOLI (Noëlle), *Le marketing du livre 1 : études & stratégies*, Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2006, 153 p.
- CHIANTARETTO (Jean-François), sous la direction de ROBIN (RéGINE), *témoignage et écriture de l'histoire*, Paris : Édition L'Harmattan, 2001, 482p.

Mémoires

- VINCENTI (Chloé), *La tentative d'un éditeur régional de pénétrer le secteur jeunesse, Genèse, stratégies et bilan : l'exemple des Editions Privat avec l'ouverture d'une collection jeunesse*, Mémoire de master 1 : Information et communication, 2015, Toulouse-II Jean Jaurès, 93p.
- RONDEAU (Agathe), *Enfance et Shoah dans la littérature jeunesse à l'école*, Mémoire de master 2 : Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation-Enseignement du Premier Degré, ESPE Nantes, 119p.

Séminaires

- Isabelle Theiller, séminaire « Archives et mémoire », 22 mars 2016, Master 1 *Information communication*, Université Toulouse – Jean Jaurès.

Rapports

- FALAIZE (Benoît), MÉRIAUX (Pascal), *Le Génocide arménien à l'École*, Institut national de recherche pédagogique/ESCHE (Enseignement des sujets controversés de l'histoire européenne), 2006, 20p.

Articles scientifiques

- HOVANESSIAN (Martine), *L'écriture du génocide des arméniens : un texte à plusieurs voix*, Journal des anthropologues, n°75, 1998. <https://jda.revues.org/2351>
[Consulté le 10 mai 2016]

Articles de presse

- *17 livres autour du génocide arménien*, L'Express, http://www.lexpress.fr/culture/livre/17-livres-autour-du-genocide-armenien_1673822.html [Consulté le 8 mai 2016]
- JOUHAUD (Christian), RIBARD (Dinah) et SCHAPIRA (Nicolas), *Histoire, littérature, témoignage. écrire les malheurs des temps*, Gallimard, 2009, Le Monde, http://www.lemonde.fr/livres/article/2009/06/25/histoire-litterature-temoignage-ecrire-les-malheurs-des-temps-de-christian-jouhaud-dinah-ribard-et-nicolas-schapira_1211162_3260.html#GgQTmyl3CjMcxsl0.99 [Consulté le 8 mai 2016]
- DE CERTEAU (Michel), *L'Écriture de l'histoire*, Gallimard, 1975, Gallimard, <http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Bibliotheque-des-Histoires/L-Ecriture-de-l-histoire> [Consulté le 11 mai 2016]
- CLIO [MODE D'EMPLOI] #1 : *une p'tite histoire de faire l'histoire*, Jaimepaslactu.com, <http://www.jaimepaslactu.com/clio-mode-demploi-1-une-ptite-histoire-de-faire-lhistoire/> [Consulté le 25 mai 2016]
- CLIO [MODE D'EMPLOI]#2 : *La vulgarisation, cette autre histoire*, Jaimepas l'actu.com, <http://www.jaimepaslactu.com/clio-mode-demploi2-la-vulgarisation-cette-autre-histoire/> [Consulté le 25 mai 2016]
- BENSAUDE-VINCENT (Bernadette), *Splendeur et décadence de la vulgarisation scientifique*, Revues.org, <https://questionsdecommunication.revues.org/368> [Consulté le 25 mai 2016]
- LE MONDE (Europe) *Turquie : Erdogan « n'acceptera jamais » les accusations de génocide arménien* http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/06/04/erdogan-ankara-n-acceptera-jamais-les-accusations-de-genocide-armenien_4935675_3214.html?xtmc=genocide_armenien&xtcr=3 [consulté le 11 juin 2016]

Podcasts :

- Vidéo INA de l'auteur Jacques DEROGY présentant son ouvrage *Opération Némésis* disponible sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=7zsBaYpRmHE>

Sitographie

- *Bibliothèque Nationale de France* : <http://www.bnf.fr/fr/acc/x.accueil.html> [Consulté le 2 mai 2016]
- *Amazon* section ouvrages : <https://www.amazon.fr/livre-achat-occasion-litterature-roman/b?ie=UTF8&node=301061> [Consulté le 31 mars 2016]
- *Association Culturelle Arménienne de Marne-la-Vallée* (France) : <http://www.acam-france.org/> [consulté le 8 mai 2016]
- *CAIRN*, section ouvrages : <http://www.cairn.info/> [Consulté le 8 mai 2016]
- *Légifrance*, lois mémorielles, <https://www.legifrance.gouv.fr/> [Consulté le 25 mars 2016]
- *Dumas*, site de Mémoires en ligne : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/> [Consulté le 3 mai 2016]
- *Le Trésor de la Langue Française Informatisé*, définitions : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> [Consulté le 2 mai 2016]

Bibliographie du Corpus

- DEDEYAN (Gérard) et IANCU (Carol), *Du génocide des arméniens à la Shoah : Typologie des massacres du XX^e siècle*, Toulouse : Éditions Privat, 2015, 640p.
- DEDEYAN (Gérard) (dir.), *Les Arméniens, histoire d'une chrétienté*, Toulouse : Éditions Privat, 1990, 122 p
- AUZIAS (Dominique) (dir.), LABOURDETTE (Jean-Paul) (dir.), *Arménie 2016/2017*, Paris : Le Petit Futé, 2015, 384p.
- DEDEYAN (Gérard) (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse : Éditions Privat, 2007, 1008p.
- DEDEYAN (Gérard) (dir.), *Le grand livre de la diaspora arménienne*, Toulouse : Éditions Privat, à paraître en septembre 2016
- RITTER (Laurence), *La longue marche des Arméniens : histoire et devenir d'une diaspora*, Paris : Robert Laffont, 2006, 319p.
- DEROGY (Jacques) CHALIAND (Gérard) [préface], *Opération Némésis : les vengeurs arméniens*, Paris : Fayard, 1986, 332p.

- ALTOUNIAN (Janine), KAËS (René)[préface], "*Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie*" : *Un génocide aux déserts de l'inconscient*, Paris : Les Belles lettres, 2003, 246p.
- ALTOUNIAN (Janine), ALTOUNIAN (Vahram), *Mémoires du génocide arménien : Héritage traumatique et travail analytique*, Paris : PUF (Presses Universitaires de France), 2009, 208p.
- ALTOUNIAN (Janine), *De la cure à l'écriture : l'élaboration d'un héritage traumatique*, Paris : PUF (Presses Universitaires de France), 2012, 233p.
- PIRALIAN (Hélène), *Génocide et transmission : sauver la mort, sortir du meurtre*, Paris : Éditions l'Harmattan, 1995, 120p.
- AKÇAM (Taner) et DEMANGE (Odile) [Traduction], *Un acte honteux: Le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Paris : Folio, 2012, 688p.
- BENARD (Yves), *Génocide arménien (et si on nous avait menti): Sujet de réflexion sur la tragédie turco-arménienne*, Saint-Denis : Société des Écrivains, 2009, 214p.
- TERNON (Yves), *Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseille : Parenthèses Éditions, 1992, 229p.
- MARCHAND (Laure), PERRIER (Guillaume), AKÇAM (Taner) [préface], *La Turquie et le fantôme arménien : Sur les traces du génocide*, Arles : Coédition Actes Sud, 2013, 256p.
- DOUMERGUE (Émile), *L'Arménie, les massacres et la question d'Orient : conférence, études et documents*, Chamigny : Le Cercle d'écrits caucasiens, 2007, 306p.
- ATTARIAN (Varoujan), *Le génocide des arméniens devant l'ONU*, Belgique : Éditions Complexe, 1999, 140p.
- TERNON (Yves) WAINTRATER (Meir) [préface], *Éclats de voix : Recueil de textes 1974-2005*, Paris : Éditions du Félin, 2006, 156p.
- DINK (Hrant), MAHÇUPYAN (Etyen) [préface], *Être Arménien en Turquie*, , Reims : Éditions Fradet, 2007, 136p.
- DEDEYAN (Gérard), MOURADIAN (Claire), TERNON (Yves), *1895, Massacres d'Arméniens - Alphonse Cillière, Consul de France à Trébizonde*, Toulouse : Éditions Privat, 2010, 280p.

- DAVIS A. (Leslie), CHALIAND (Gérard) (dir.), TERNON (Yves) [Introduction], TERRE (Anne) [Traduction], *La province de la mort. Archives américaines concernant le génocide Arméniens (1915)*, Belgique : Éditions Complexe, 1994, 254p.
- LEPSIUS (Johannes), LETENOUX (Marie-France), *Archives du génocide des Arméniens : Recueil des documents diplomatiques allemands*, Paris : Fayard, 1986, 306p.
- CAPTANIAN (Pailadzo), *Mémoires d'une déportée arménienne*, Paris : Hachette Livre BNF, 2013, 162p.
- MAKAROFF (Sarkisse), MAKAROFF (Noubar), *Le déporté de Deir-Ez-Zor : La déportation des Arméniens ottomans en 1915*, Paris : La Pensée universelle, 1998, 203p.
- COLIN (Sonia), ESTIVAL (Françoise), *Rouge arménien*, Paris : Éditions L'Harmattan, 2009, 190p.
- WERFEL (Franz), *Les 40 jours du Musa Dagh*, Paris : Albin Michel, 2015, 893p.
- TORANIAN (Valérie), *L'Etrangère*, Paris : Flammarion, 2015, 238p.
- BORDEAUX (Paule Henry), TER MINASSIAN (Taline) [préface], *L'Immortelle de Trébizonde*, Paris : Éditions Thaddée, 2014, 258p.
- ARSLAN (Antonia), BAUER (Nathalie) [Traduction], *Il était une fois en Arménie*, Paris : Robert Laffont, 2006, 245p.
- N. DADRIAN (Vahakn), AKÇAM (Taner), CHALIAND (Gérard) [préface], MINCES (Juliette) [Traduction], COUYOUMDJIAN (Alexandre) et MIRDIKIAN (Stéphane) [postface], *Jugement à Istanbul : le procès du génocide des Arméniens*, La Tour-d'Aigue : Éditions de l'Aube, 2015, 400p.
- ÇETIN (Fethiyé), KRIKORIAN (Alexis) et DJOLAKIAN (Laurence) [Traduction], *Le livre de ma grand-mère*, Tour-d'Aigue : Éditions de l'Aube, 2006, 142p.
- RITTER (Laurence) SIVASLIAN (Max), *Les restes de l'épée : Les arméniens cachés et islamisés de Turquie*, Paris : Éditions Thaddée, 2012, 250p.
- BEDROSSIAN (Hratch), *La falsification du génocide arménien ne doit plus passer. Lettre ouverte à Raymond Kévorkian*, Chamigny : Le Cercle d'écrits Caucasiens, 2007, 166p.
- COMITE DE DÉFENSE DE LA CAUSE ARMÉNIENNE, *Le problème arménien et le paragraphe 30 à l'ONU*, Décines : Comité de Défense de la Cause Arménienne 1975, 24p.

- COMBRES (Elizabeth), *La Mémoire trouée*, Paris : Éditions Gallimard, 2007, 128p.
- JANSEN (Hanna), *J'irai avec toi par mille collines (tome 1)*, Paris : Éditions Hachette jeunesse, 2004, 254p.
- JANSEN (Hanna), *Le chemin du retour (tome 2)*, Paris : Éditions Livre de poche jeunesse, 2005, 158p.
- COLLOMBAT (Isabelle), *La mémoire en blanc*, Paris : Éditions Thierry Magnier, 2015, 304p.
- COLLOMBAT (Isabelle), *Bienvenue à Goma*, Rodez : Éditions du Rouergue, 2008, 205p.
- SAUVARD (Jocelyne), CYTRYN (Daniela), Aïssata et Tatihou, Paris : Éditions Sorbier, 2007, 24p.
- PAULET (Marion), *Mambo du Rwanda, le choix d'une destinée*, Paris : l'Harmattan, 2013, 92p.
- BALLAND (Bernadette), *Guy-Noël, Victor et Flore vivent au Rwanda*, Paris : Éditions La Martinière jeunesse, 2009, 47p.
- DE LESTRADE (Agnès), *Fais comme chez toi, Aminata !*, Paris : Oskar Editions, 2012, 72p.
- SILEI (Fabrizio), QUARELLO (Maurizio A.C.), *Le bus de Rosa*, Paris : Sarbacane, 2011, 40p.
- CAUSSE (Rolande), RAPAPORT (Gilles), *Le Convoi des Mères*, Orléans : Les Éditions du Cercil, 2014, 33p.
- MALLARD (Marie-Constance), *Une aventure de Violette Mirgue, Mystère et fromage à Toulouse*, Toulouse : Éditions Privat, 2014, 32p.
- GODEL (Roland), *Dans les yeux d'Anouch, Arménie 1915*, Paris : Gallimard Jeunesse, 2015, 208p.
- N'GUESSAN (Marc) *Les implacables - Tome 1 : Le petit quinzième*, Toulouse : Privat, 2015, 32p.
- LUSSAC (Gilles), *Le génocide des Arméniens, recherches sur la transmission et les ruptures de filiations*, Paris : ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie), 2000, aucune pagination recensé.
- SCHMITT (Éric-Emmanuel)[préface], *Le Journal d'Anne Franck*, Paris : Éditions Livre de Poche, 2013, 368p.

Table des matières

Introduction	Erreur ! Signet non défini.
Première partie : Les ouvrages relatifs au génocide arménien : la domination des ouvrages scientifiques..... 9	
Introduction de la partie	9
A) Typologie des ouvrages relatifs au génocide arménien.....	10
1) Les essais scientifiques	10
2) Les essais polémiques.....	15
3) Les récits de témoignage	19
4) Les romans.....	21
B) La place de l'auteur, historien et/ou militant	23
1) L'influence de l'origine nationale de l'auteur	24
2) Les positions des auteurs prolixes sur le génocide arménien	27
C) Les limites éditoriales liées à la vérité historique	30
1) La reconnaissance législative du génocide	30
2) L'interdiction de contester le génocide arménien	34
Conclusion de la partie	38
Seconde partie : Rendre compte autrement du génocide arménien..... 39	
Introduction de la partie	39
A) La conception de livres jeunesse sur le génocide arménien.....	40
1) Une approche éditoriale historique et fictionnelle.....	40
2) Des ouvrages illustrés.....	46
B) La promotion de livres jeunesse sur le génocide arménien	49
Conclusion de la partie	60
Conclusion du mémoire.....	61
Bibliographie	65

ANNEXES (volume 2)